

Compte rendu d'activité

Délégation de Service Public
pour la production, le transport
et la distribution de chaleur de Valence

Exercice 2022



Version du 09/08/2023

Energie Verte de Valence
Chaufferie urbaine la Forêt
182 rue de la Forêt
26 000 VALENCE



Sommaire

1	Synthèse de l'exercice 2022	5
1.1	Synthèse	5
1.2	Indicateurs IGD	6
2	Compte rendu technique	7
2.1	Descriptif technique sommaire de la production	7
2.2	Bilan énergétique	9
2.2.1	Combustible bois consommé	9
2.2.2	Combustible gaz consommé	10
2.2.3	Combustible électricité consommé	11
2.2.4	Combustible fioul consommé	12
2.2.5	Énergie produite	13
2.2.6	Électricité produite et analyse de la cogénération	17
2.2.7	Utilités	18
2.2.8	Energie distribuée	20
2.2.9	Rendement et pertes réseaux	22
2.2.10	Amélioration du service et sobriété des installations	22
2.3	Bilan environnemental	23
2.3.1	CO2 produit	23
2.3.2	Bilan des rejets atmosphériques	23
2.3.3	Suivi des déchets	25
2.3.4	Approvisionnement en bois	25
2.4	Suivi du déroulement de l'exercice	26
2.4.1	Calendrier des arrêts et démarrages de chauffage	26
2.4.2	Suivi des puissances souscrites	26
2.4.3	Suivi des puissances appelées	27
2.5	Bilan de la maintenance	27
2.5.1	Suivi de la maintenance	28
2.5.2	Suivi des dépannages	28
2.5.3	Suivi des interruptions du service	29
2.6	Bilan du suivi réglementaire et autres contrôles	30
2.6.1	Suivi réglementaire	30
2.6.2	Autres contrôles	35
2.7	Bilan des travaux P3	36
2.7.1	Suivi des travaux P3 – Gros entretien	36
2.7.2	Focus sur les fuites réseau	37
2.7.3	Suivi des travaux P3 – Renouvellement	38
2.7.4	Bilan des travaux de renouvellement depuis 2017	40

2.7.5	Bilan du compte GER	42
2.8	Bilan des travaux de premier établissement.....	43
2.8.1	Détail des travaux	43
2.8.2	Montant des travaux.....	43
2.9	Bilan des autres travaux	44
2.10	Inventaire des biens	44
2.11	Effectifs en insertion	44
3	Compte rendu financier.....	46
3.1	Rapports financiers comptables	46
3.2	Tarifs du service	46
3.2.1	Terme R1	46
3.2.2	Impact du bouclier tarifaire sur le terme R1	48
3.2.3	Terme R2	49
3.3	Facturation aux abonnés	51
3.3.1	Régularisation des factures 2020 et 2021	51
3.3.2	Détail des factures 2022.....	51
3.3.3	Analyse du prix de vente de la chaleur	53
3.4	Principales factures impayées	55
3.5	Amortissement des travaux de premier établissement.....	55
3.6	Subventions / CEE.....	56
3.7	Redevance au Délégant	56
3.8	Quotas de CO2	57
3.9	Compte d'exploitation prévisionnel.....	58
3.10	Fond incitatif aux économies d'énergie	59
4	Bilan organisationnel.....	61
4.1	Données administratives et contractuelles	61
4.1.1	Contrat de Délégation	61
4.1.2	Avenants	61
4.1.3	Installations classées	61
4.1.4	Contrats de fourniture et de sous-traitance	62
4.1.5	Assurances	62
4.1.6	Actions contentieuses	62
4.2	Données opérationnelles	62
4.3	Analyse de la qualité du service	62
4.4	Stratégie commerciale.....	64
5	Annexes.....	65
5.1	Annexe 1 : Factures gaz.....	65
5.2	Annexe 2 : Factures électricité	65
5.3	Annexe 4 : Registre de suivi des déchets	65
5.4	Annexe 6 : Plan du réseau.....	65
5.5	Annexe 7 : Effectif en insertion.....	65
5.6	Annexe 8 : Etats financiers	65
5.7	Annexe 9 : Redevance au délégant	65
5.8	Annexe 13 : Relevé des index compteurs.....	65

5.9	Annexe 15 : Liste des livraisons de biomasse.....	65
5.10	Annexe 16 : Factures de ventes d'électricité.....	65
5.11	Annexe 17 : Factures biomasse.....	65
5.12	Annexe 18 : Factures fioul.....	65
5.13	Annexe 19 : Déclaration SNCU.....	65

1 Synthèse de l'exercice 2022

1.1 Synthèse

PRÉAMBULE

Le présent rapport du Délégué présente l'exploitation du réseau de chaleur de Valence pour l'exercice 2022.

ASPECTS TECHNIQUES

Exploitation :

Au cours de l'exercice 2022, 50 584 MWh thermiques ont été vendus sur le réseau pour une rigueur climatique de 1 833 DJU (contre 64 967 MWh en 2021 pour 2 330 DJU).

La cogénération gaz a été mise en mode dispatchable en janvier 2022.

Développement :

Une nouvelle police d'abonnement a été signée en 2022 mais aucun nouvel abonné ne s'est raccordé au réseau.

2 abonnés ne sont toujours pas à jour contractuellement au 31/12/2022 (sites raccordés mais absence de signature de leur police d'abonnement).

Les puissances souscrites signées au 31/12/2022 représentent 38 966 kW (non inclus les deux abonnés non à jour contractuellement), soit -1 % par rapport à la puissance au 31/12/2021.

Travaux :

L'exercice 2022 a été marqué par la réalisation de travaux de renouvellement de réseau d'une longueur de 372 ml.

Fait marquant :

Une non-conformité a été relevée au niveau des émissions de NH3 de la chaudière biomasse CR300. Un plan d'action a été mis en place en concertation avec la DREAL pour diminuer ces niveaux d'émission et un Porter à Connaissance a été déposé à la Préfecture pour demander une révision de la valeur limite d'émission de NH3 de cette chaudière, dans le respect de l'arrêté ministériel du 3 août 2018.

ASPECTS FINANCIERS

Chiffre d'affaires :

Les recettes d'exploitation pour la vente de chaleur sont de 6 410 k€HT pour l'exercice 2022.

Résultat :

Le résultat comptable d'EVVA pour l'année 2022 est de - 566 k€ HT.

Prix de vente moyen de la chaleur :

Le prix de vente moyen de la chaleur en 2022 est de 129,1 €TTC/MWh (contre 103,7 €TTC/MWh en 2021).

Ce prix intègre l'impact du Bouclier tarifaire du Gouvernement sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 pour les bâtiments éligibles. Il n'intègre pas l'impact du Bouclier tarifaire du Gouvernement sur la période de juillet à décembre 2022 puisque cette aide sera versée en 2023.

1.2 Indicateurs IGD

1 - Assurer les besoins des abonnés en chaleur et en eau chaude sanitaire				Commentaires
		2022	2021	
	Durée d'utilisation équivalente à pleine puissance	1 130 h	1 518 h	Variation due une moindre rigueur climatique en 2022
	Taux d'interruption pondéré du service	0,48 %	0,03 %	Variation due aux travaux de renouvellement de réseau ainsi qu'aux fuites
	Puissance souscrite au km	2,0 kW/ml	2,0 kW/ml	
	Développement	- 0,8 %	+ 2,8 %	
2 - Préserver durablement le cadre de vie et le milieu naturel et assurer la sécurité				Commentaires
		2022	2021	
	Bouquet énergétique (hors prise en compte de gaz vert pour les chaudières)	47,1 % par les chaudières bois 31,6 % par la cogénération 18,7 % par les chaudières gaz 2,7 % par les pompes à chaleur	44,8 % par les chaudières bois 40,4 % par la cogénération 14,3 % par les chaudières gaz 0,6 % par les pompes à chaleur	Principales différences liées à la mise en mode dispatchable de la cogénération un mois et à une meilleure disponibilité des chaudières biomasse.
	Emission de CO2 (hors périmètre ACV du réseau)	132 g/kWh	106 g/kWh	Variation liée à la baisse des ventes thermiques et au moindre fonctionnement de la cogénération
	Consommation d'eau sur le réseau	0,08 m3 eau adoucie / MWh livrés	0,01 m3 eau adoucie / MWh livrés	Variation liée à la vidange partielle du réseau lors des opérations de renouvellement et aux fuites
3 - Assurer la pérennité de la fourniture de chaleur et d'eau chaude sanitaire				Commentaires
		2022	2021	
	Renouvellement des installations	34,3 %	6,2 %	Nette hausse des dépenses pour renouvellement
4 - Satisfaire les attentes de service des abonnés et usagers				Commentaires
		2022	2021	
	Prix moyen du MWh	129,1 €TTC/MWh	103,7 €TTC/MWh	Variation liée à la hausse du prix du gaz
	Poids de la part proportionnelle aux consommations	51,2 %	42,9 %	
	Enquête de qualité et de satisfaction	Oui	Oui	

2 Compte rendu technique

2.1 Descriptif technique sommaire de la production

- Chaufferie Dreyfus partie appartenant à la Délégation :

La chaufferie historique Dreyfus appartenant à la Délégation comprend les principaux équipements suivants :

Matériel	Marque et type	Puissance	Année	Remarque
Chaudière 4	VISSMANN VITOMAX 200 M64A023	12 MW (BP)	2017	Arrêté préfectoral complémentaire autorisant le fonctionnement de la chaudière publié en 2018
Turbine à gaz	CENTRAX CX501-KB7	5 850 kWé de PG		Remplacement du compresseur durant l'été 2020.
Chaudière de récupération	HAMON THERMAL EUROPE Z91001	8 200 kW	2000	

- Chaufferie Dreyfus, partie appartenant à la ville de Valence, hors périmètre de la Délégation :

Pour mémoire l'ancienne chaufferie Dreyfus ne fait plus partie du périmètre de la Délégation. Il reste dans ces bâtiments les équipements consignés suivants :

Matériel	Marque et type	Puissance	Année	Remarque
Chaudière 1	STEIN MD12	9,3 MW (HP)	1967	Chaudière consignée en 2017 (déclaration faite à la DREAL)
Chaudière 2	STEIN MD22	16,9 MW (HP) - 12 MW (BP)	1968	Mise à l'arrêt définitive le 02/12/2019 (déclaration faite à la DREAL)
Chaudière 3	STEIN MD22	14,5 MW (HP) - 12 MW (BP)	1972	Mise à l'arrêt définitive le 14/01/2020 (déclaration faite à la DREAL)

➤ Chaufferie La Forêt

L'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation de la chaufferie La Forêt a été publié le 18 juillet 2019.

A fin 2022, la nouvelle chaufferie La Forêt comprend les principaux équipements suivants :

Matériel	Marque et type	Puissance	Année	Remarque
Chaudière biomasse 1 + économiseur + filtre à manche	COMPT-R CR300 DTH-P	3 MW	2020	
Chaudière biomasse 2 + économiseur + filtre à manche	COMPT-R CR550 DTH-P	6,7 MW	2020	
Condenseur sur chaudières biomasse	COMPTE-R		2020	Mise en service avec réserves effectuée en décembre 2021 - Levée des réserves en 2022
Pompe à chaleur 1 sur condenseur	CARRIER 61XWHHZE10-0003	1,3 MW	2020	Mise en service avec réserves effectuée en décembre 2021 - Levée des réserves en 2022
Pompe à chaleur 2 sur condenseur	CARRIER 61XWHHZE10-0004	1,5 MW	2020	Mise en service avec réserves effectuée en décembre 2021 - Levée des réserves en 2022
Chaudière gaz/fioul 1 + économiseur	BOSCH UT-L-48 WKMONO80	10 MW Mixte	2019	
Chaudière gaz/fioul 2 + économiseur	BOSCH UT-L-48 WKMONO80	10 MW Mixte	2019	
Chaudière gaz/fioul 3 + économiseur	BOSCH UT-L-48 WKMONO80	10 MW Mixte	2019	

2.2 Bilan énergétique

2.2.1 Combustible bois consommé

Le tableau suivant détaille le bois consommé au niveau de la centrale de production La Forêt :

		CHAUFFERIE CENTRALE LA FORET	
Mois	Date du relevé	Livraisons bois (tonnes)	Consommations bois (MWh PCI)
Janvier	26/01/2022	2 192	5 720
Février	23/02/2022	798	2 899
Mars	29/03/2022	1 936	4 968
Avril	28/04/2022	1 497	4 636
Mai	30/05/2022	632	2 365
Juin	30/06/2022	306	1 193
Juillet	27/07/2022	345	974
Août	26/08/2022	445	1 507
Septembre	27/09/2022	517	1 812
Octobre	25/10/2022	556	1 697
Novembre	28/11/2022	291	900
Décembre	20/12/2022	1 348	3 401
TOTAL 2022		10 863	32 074
TOTAL 2021		12 586	38 611
Variation		-14%	-17%

PCI moyen (MWh/t)

2.95

Les tonnages de bois livrés sont mesurés au niveau du pont à bascule situé sur le site.

Chaque livraison fait l'objet d'une mesure d'humidité à partir d'un échantillon de bois. Cette humidité permet ensuite de calculer le PCI correspondant du bois livré.

La liste des livraisons de biomasse est fournie en Annexe 15.

L'humidité du bois moyenne du bois mesurée est de 36 % avec une plage d'humidité entre 6 % et 52 % suivant les livraisons et les filières.

Le nombre d'heures de fonctionnement à pleine puissance des générateurs biomasse est de 2 954 h en 2022 (contre 3 524 h en 2021).

Les consommations de biomasse ont diminué entre 2021 et 2022 (malgré des arrêts de la cogénération sur certaines périodes, cf § 2.2.2) en raison d'un exercice 2022 moins rigoureux ayant entraîné une baisse des ventes thermiques sur le réseau et donc un moindre fonctionnement des chaudières biomasse.

L'approvisionnement en bois est détaillé au § 2.3.4.

Les factures biomasse sont fournies en Annexe 17.

2.2.2 Combustible gaz consommé

Le tableau suivant détaille le gaz consommé au niveau des centrales de production Dreyfus et La Forêt :

		CHAUFFERIE CENTRALE DREYFUS					CHAUFFERIE CENTRALE LA FORET		TOTAL		
Mois	Date du relevé	Consommations gaz CHAUDIERES (Nm3)	Consommations gaz CHAUDIERES (MWh PCS)	Consommations gaz COGENERATION (Nm3)	Consommations gaz COGENERATION (MWh PCS)	Consommations gaz TOTAL DREYFUS (MWh PCS)	Consommations gaz CHAUDIERES (Nm3)	Consommations gaz CHAUDIERES (MWh PCS)	Consommations gaz CHAUDIERES (MWh PCS)	Consommations gaz COGENERATION (MWh PCS)	Consommations gaz TOTAL DREYFUS + LA FORET (MWh PCS)
Janvier	26/01/2022	229 039	2 638	387 065	4 458	7 096	218 069	2 512	5 150	4 458	9 608
Février	23/02/2022	49 521	570	1 008 647	11 618	12 188	177 674	2 046	2 617	11 618	14 234
Mars	29/03/2022	6 832	79	573 032	6 600	6 679	154 969	1 785	1 864	6 600	8 464
Avril	28/04/2022	25 579	295	-99	0	295	108 189	1 246	1 541	0	1 541
Mai	30/05/2022	0	0	0	0	0	19 257	222	222	0	222
Juin	30/06/2022	728	8	2 032	23	32	48 770	562	570	23	594
Juillet	27/07/2022	10 929	126	-57	0	126	36 611	422	548	0	548
Août	26/08/2022	0	0	0	0	0	5 095	59	59	0	59
Septembre	27/09/2022	0	0	3 792	44	44	6 108	70	70	44	114
Octobre	25/10/2022	0	0	6 264	72	72	1 742	20	20	72	92
Novembre	28/11/2022	56 392	650	1 022 912	11 782	12 431	10 945	126	776	11 782	12 557
Décembre	20/12/2022	1 188	14	857 124	9 872	9 886	26 386	304	318	9 872	10 190
TOTAL 2022		380 208	4 379	3 860 712	44 469	48 849	813 815	9 374	13 753	44 469	58 222
TOTAL 2021		14 056	162	5 907 279	67 786	67 947	1 124 096	12 947	13 109	67 786	80 895
<i>Variation</i>		<i>2605%</i>	<i>2605%</i>	<i>-35%</i>	<i>-34%</i>	<i>-28%</i>	<i>-28%</i>	<i>-28%</i>	<i>5%</i>	<i>-34%</i>	<i>-28%</i>

Les consommations de gaz de la chaufferie Dreyfus sont obtenues :

- Pour la chaudière 4 : au compteur volumétrique installé sur la rampe gaz en entrée de chaudière 4
- Pour la cogénération : par soustraction entre la consommation obtenue au compteur volumétrique du distributeur de gaz situé dans le poste gaz dédié à la chaudière 4 et à la cogénération et la consommation obtenue sur le compteur volumétrique installé sur la rampe gaz en entrée de chaudière 4

Les consommations de gaz de la chaufferie La Forêt sont obtenues au compteur volumétrique du distributeur de gaz situé dans le poste gaz dédié aux chaudières 1, 2 et 3.

Les index des compteurs relevés sont fournis en Annexe 13.

La consommation de gaz de la cogénération est en très forte baisse en 2022 par rapport à l'exercice 2021 car celle-ci :

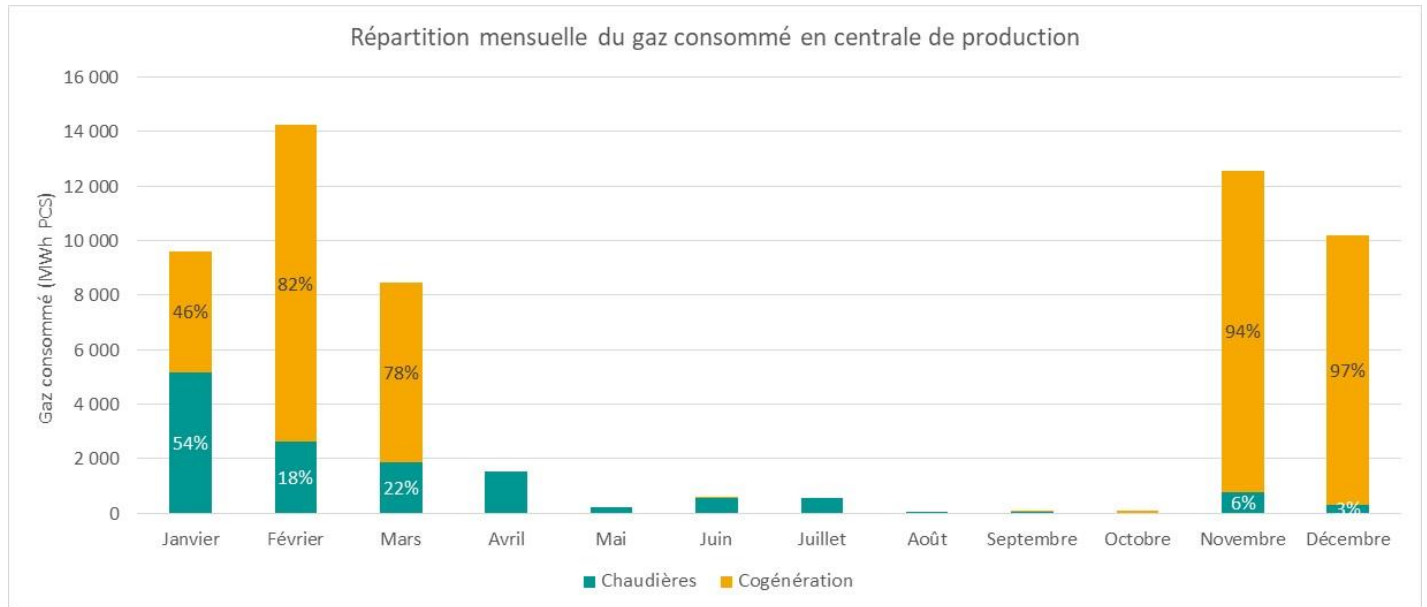
- A été mise en mode dispatchable durant tout le mois de janvier 2022, à la demande du délégant. Durant cette période, EDF AO a demandé la mise en service de la cogénération pendant 9 jours.
- A été mise à l'arrêt en mars 2022, à partir du 10 du mois, sur décision d'EVVA et compte tenu des conditions exceptionnelles offertes par l'état dans le contexte de tension sur la fourniture du gaz.

La consommation de gaz de la chaudière située à la chaufferie Dreyfus a augmenté entre les exercices 2021 et 2022 en raison de l'arrêt de la cogénération sur certaines périodes ; la production de chaleur sur ces périodes s'est reportée à la fois sur les chaudières biomasse et sur la chaudière gaz de Dreyfus.

La consommation de gaz des chaudières situées à la chaufferie la Forêt a diminué entre les exercices 2021 et 2022 en raison d'un exercice 2022 moins rigoureux ayant entraîné une baisse des ventes thermiques sur le réseau et donc un moindre fonctionnement des chaudières gaz.

Sur l'ensemble des sites et des usages, la consommation de gaz a diminué de 28 % entre 2021 et 2022.

Les factures de gaz sont fournies en Annexe 1.



La cogénération a représenté 76 % des consommations de gaz de la centrale de production (contre 84 % au cours de l'exercice 2021).

Cette baisse s'explique par les mises à l'arrêt de la cogénération indiquées ci-dessus.

2.2.3 Combustible électricité consommé

Le tableau suivant détaille l'électricité consommée au niveau de la centrale de production La Forêt pour le fonctionnement des pompes à chaleur :

		CENTRALE LA FORET
Mois	Date du relevé	Consommations électricité PAC (MWh elect)
Janvier	26/01/2022	48
Février	23/02/2022	50
Mars	29/03/2022	53
Avril	28/04/2022	78
Mai	30/05/2022	21
Juin	30/06/2022	0
Juillet	27/07/2022	0
Août	26/08/2022	0
Septembre	27/09/2022	0
Octobre	25/10/2022	46
Novembre	28/11/2022	61
Décembre	20/12/2022	65
TOTAL 2022		422
TOTAL 2021		54
Variation		684%

La hausse de production issue des pompes à chaleur entre les exercices 2021 et 2022 s'explique par la mise en service des pompes à chaleur en décembre 2021.

Par ailleurs, les réglages sur les pompes à chaleur ont perduré en 2022. La production 2022 n'est donc pas encore sur un fonctionnement établi.

Les factures d'électricité sont fournies en Annexe 2.

2.2.4 Combustible fioul consommé

Le tableau suivant détaille le fioul consommé au niveau de la centrale de production La Forêt :

		CHAUFFERIE CENTRALE LA FORET	
Mois	Date du relevé	Consommations fioul CHAUDIERES (l)	Consommations fioul CHAUDIERES (MWh)
Janvier	26/01/2022	0	0
Février	23/02/2022	0	0
Mars	29/03/2022	100	1
Avril	28/04/2022	0	0
Mai	30/05/2022	0	0
Juin	30/06/2022	1 400	15
Juillet	27/07/2022	610	7
Août	26/08/2022	0	0
Septembre	27/09/2022	0	0
Octobre	25/10/2022	150	2
Novembre	28/11/2022	0	0
Décembre	20/12/2022	0	0
TOTAL 2022		2 260	25
TOTAL 2021		2 260	22
Variation		0%	14%

Le fioul est une énergie marginale au regard des autres sources d'énergie. Elle est présente en secours ultime. Au cours de l'exercice 2022, les chaudières n'ont fonctionné au fioul que durant les périodes de contrôle du bon fonctionnement, réalisés tous les trimestres.

Les factures fioul sont fournies en Annexe 18.

2.2.5 Énergie produite

Le tableau suivant détaille la chaleur produite au niveau de la centrale de production Dreyfus par équipement :

CHAUFFERIE CENTRALE DREYFUS					
Mois	DJU	Chaleur produite Chaudière 4 (MWh utiles)	Rendement Chaudière 4 (%)	Chaleur récupération Cogénération (MWh utiles)	Chaleur produite TOTAL DREYFUS (MWh utiles)
Janvier	402.1	2 220	94%	2 310	4 530
Février	312.6	470	92%	5 140	5 610
Mars	309.9	60	85%	2 780	2 840
Avril	190.8	240	91%	0	240
Mai	52.5	0		0	0
Juin	0.0	10		0	10
Juillet	0.0	100	88%	0	100
Août	0.0	3		0	3
Septembre	0.0	0		1	1
Octobre	62.6	0		13	13
Novembre	209.2	534	91%	4 343	4 877
Décembre	293.1	12	97%	4 659	4 671
TOTAL	1 833	3 649	93%	19 246	22 895

Afin de déterminer la chaleur produite, la centrale Dreyfus est équipée de :

- Un compteur d'énergie en sortie de la chaudière 4,
- Un compteur d'énergie en sortie de la chaudière de la cogénération comptabilisant l'énergie de récupération.

La chaudière 4 de la chaufferie Dreyfus a un rendement sur PCI moyen de 93 %, en hausse par rapport au rendement enregistré en 2021 (en raison de sa faible durée d'utilisation en 2021).

Le tableau suivant détaille la chaleur produite au niveau de la centrale de production la Forêt par équipement :

CHAUFFERIE CENTRALE LA FORET												
Mois	DJU	Chaleur produite Chaudière biomasse 1 (MWh utiles)	Chaleur produite Chaudière biomasse 2 (MWh utiles)	Chaleur produite Chaudières biomasse 1 et 2 (MWh utiles)	Rendement Chaudières biomasse (%)	Chaleur produite PAC (MWh utiles)	COP PAC	Chaleur produite Chaudières 1, 2 et 3 gaz (MWh utiles)	Chaleur produite Chaudières 1, 2 et 3 fioul (MWh utiles)	Chaleur produite Chaudières 1, 2 et 3 gaz et fioul (MWh utiles)	Rendement moyen Chaudières 1, 2 et 3 (%)	Chaleur produite TOTAL LA FORET (MWh utiles)
Janvier	402	1 825	3 451	5 276	92%	316	6.6	2 213	0	2 213	98%	7 805
Février	313	509	2 112	2 621	90%	160	3.2	1 603	0	1 603	87%	4 384
Mars	310	1 049	3 336	4 385	88%	217	4.1	1 395	1	1 396	87%	5 998
Avril	191	1 002	3 290	4 292	93%	314	4.0	941	0	941	84%	5 547
Mai	53	972	956	1 928	82%	69	3.3	214	0	214	107%	2 211
Juin	0	367	774	1 141	96%	0		537	12	549	105%	1 690
Juillet	0	836	2	838	86%	0		352	5	357		1 195
Août	0	1 352	0	1 352	90%	0		13	0	13	25%	1 365
Septembre	0	1 554	0	1 554	86%	0		60	0	60	95%	1 614
Octobre	63	1 535	5	1 540	91%	136	3.0	4	1	5	27%	1 681
Novembre	209	725	7	732	81%	179	2.9	123	0	123	108%	1 034
Décembre	293	962	2 036	2 998	88%	229	3.5	243	0	243	89%	3 470
TOTAL	1 833	12 688	15 969	28 657	89%	1 620	3.8	7 698	19	7 717	91%	37 994

Afin de déterminer la chaleur produite, la centrale La Forêt est équipée de :

- Un compteur d'énergie en sortie de chacune des chaudières gaz/fioul 1, 2 et 3,
- Un compteur d'énergie en sortie de chacun des économiseurs des chaudières gaz/fioul 1, 2 et 3,
- Un compteur d'énergie en sortie de chacune des chaudières biomasse 1 et 2,
- Un compteur d'énergie en sortie de chacun des économiseurs des chaudières biomasse 1 et 2.

Les index des compteurs relevés sont fournis en Annexe 13.

La chaleur produite à partir du fioul est calculée à partir de la consommation de fioul en entrée chaudières avec un rendement théorique de 86 %.

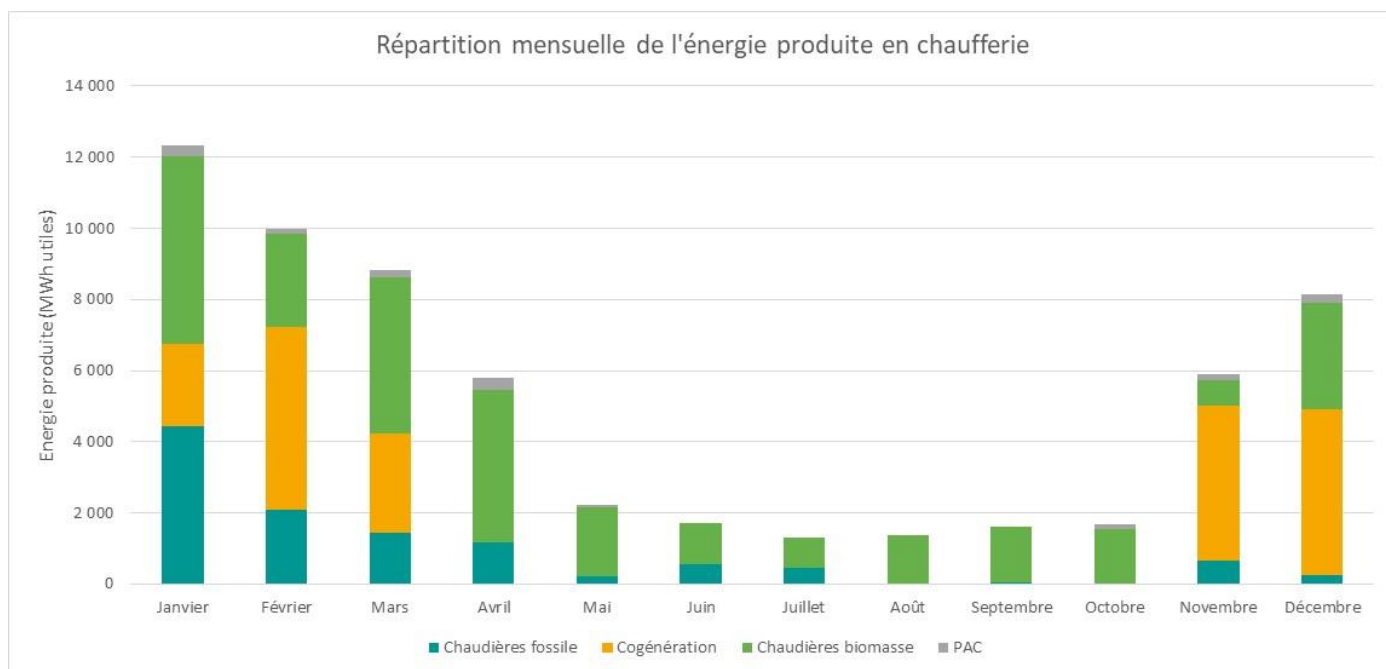
La chaleur produite à partir du gaz est calculée par différence entre la chaleur mesurée sur les compteurs en sortie de chaudières et d'économiseurs et la chaleur produite à partir du fioul.

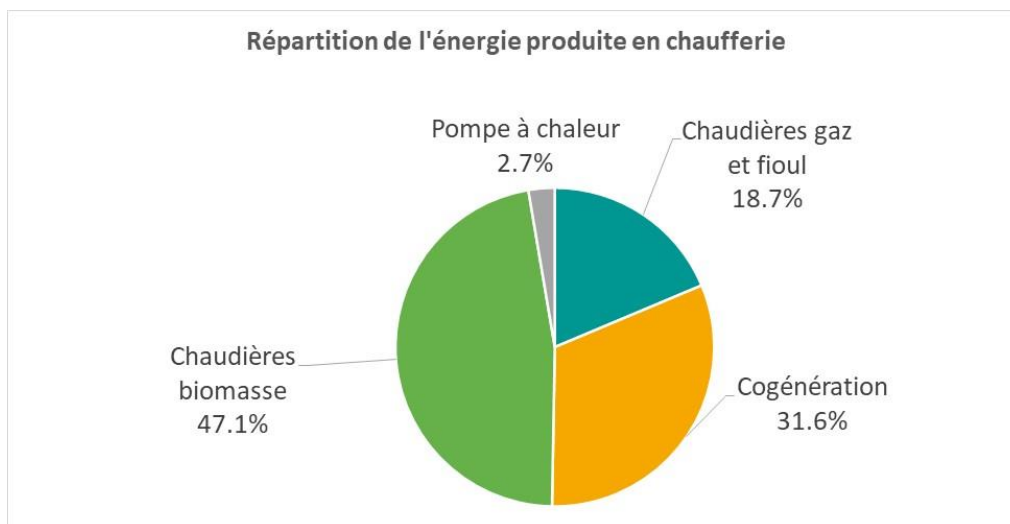
Les chaudières mixtes gaz/fioul 1, 2 et 3 de la chaufferie La Forêt ont un rendement sur PCI moyen de 91 %.

Les chaudières biomasse 1 et 2 de la chaufferie la Forêt ont un rendement moyen de 89 %.

Le tableau suivant récapitule la chaleur produite au total des deux centrales de production Dreyfus et la Forêt :

		TOTAL
Mois	DJU	Chaleur produite TOTAL DREYFUS + LA FORET (MWh utiles)
Janvier	402	12 335
Février	313	9 994
Mars	310	8 838
Avril	191	5 787
Mai	53	2 211
Juin	0	1 700
Juillet	0	1 295
Août	0	1 368
Septembre	0	1 615
Octobre	63	1 694
Novembre	209	5 911
Décembre	293	8 141
TOTAL	1 833	60 889





Les chaudières biomasse et les pompes à chaleur ont produit respectivement 47,1 % et 2,7 % de la chaleur fournie par les centrales de production Dreyfus et La Forêt.

Les taux d'énergies renouvelables mensuels issus de la biomasse et des pompes à chaleur ont été les suivants :

Mois	Taux d'EnR Bois + PAC
Janvier	44.9%
Février	27.3%
Mars	51.5%
Avril	78.2%
Mai	89.4%
Juin	67.1%
Juillet	64.7%
Août	98.8%
Septembre	96.2%
Octobre	96.2%
Novembre	14.4%
Décembre	38.8%
TOTAL	49.0%

Le taux d'énergies renouvelables issues de la biomasse et des pompes à chaleur est de 49,0 % (contre 45,2 % en 2021).

Afin d'atteindre un taux d'EnR de 50 % minimum pour bénéficier du taux de TVA réduit sur la fourniture d'énergie, EVVA a eu recours à l'achat de 1 950 MWh PCS de gaz avec Garantie d'Origine.

Le taux d'énergies renouvelables est ainsi de 51,6 % en 2022 (contre 55,3 % en 2021).

La cogénération a produit 31,6 % de la chaleur fournie par les centrales de production Dreyfus et La Forêt en 2022 (contre 40,5 % en 2021).

Le tableau suivant détaille la répartition de la chaleur distribuée en sortie chaufferie Dreyfus par antennes :

CHAUFFERIE CENTRALE DREYFUS									
Mois	DJU	Chaleur produite sur site + importée TOTAL (MWh utiles)	Chaleur produite sur site Dreyfus TOTAL (MWh utiles)	Chaleur importée La Forêt (MWh utiles)	Chaleur distribuée Le Plan (MWh utiles)	Chaleur distribuée Fontbarlettes (MWh utiles)	Chaleur distribuée Le Bas (MWh utiles)	Chaleur distribuée TOTAL (MWh utiles)	Rendement intra chaufferie (%)
Janvier	402	6 300	4 530	1 770	3 516	387	2 258	6 161	98%
Février	313	5 900	5 610	290	2 847	1 028	1 823	5 698	97%
Mars	310	4 930	2 840	2 090	2 521	540	1 773	4 834	98%
Avril	191	2 720	240	2 480	1 583	0	1 124	2 707	100%
Mai	53	820	0	820	428	0	365	793	97%
Juin	0	490	10	480	264	1	204	469	96%
Juillet	0	100	100	0	0	64	0	64	64%
Août	0	1 118	3	1 115	645	0	469	1 114	100%
Septembre	0	509	1	508	352	0	138	490	96%
Octobre	63	640	13	627	321	5	303	629	98%
Novembre	209	5 104	4 877	227	1 708	1 729	1 199	4 636	91%
Décembre	293	4 736	4 671	65	2 337	1 077	1 465	4 879	103%
TOTAL	1 833	33 367	22 895	10 472	16 522	4 831	11 121	32 474	97%

La chaleur distribuée en sortie de la chaufferie Dreyfus représente 32 474 MWh pour 33 367 MWh produits en sortie chaudières ou importés de la chaufferie la Forêt via les échangeurs d'interface, soit un rendement interne à la chaufferie de 97 %.

Le tableau suivant détaille la répartition de la chaleur distribuée en sortie chaufferie La Forêt par antennes :

CHAUFFERIE CENTRALE LA FORET				
Mois	DJU	Chaleur produite sur site La Forêt TOTAL (MWh utiles)	Chaleur distribuée Fontbarlettes et Sud (MWh utiles)	Chaleur exportée Dreyfus (MWh utiles)
Janvier	402	7 805	6 035	1 770
Février	313	4 384	4 094	290
Mars	310	5 998	3 908	2 090
Avril	191	5 547	3 067	2 480
Mai	53	2 211	1 391	820
Juin	0	1 690	1 210	480
Juillet	0	1 195	1 195	0
Août	0	1 365	250	1 115
Septembre	0	1 614	1 106	508
Octobre	63	1 681	1 054	627
Novembre	209	1 034	807	227
Décembre	293	3 470	3 405	65
TOTAL	1 833	37 994	27 522	10 472

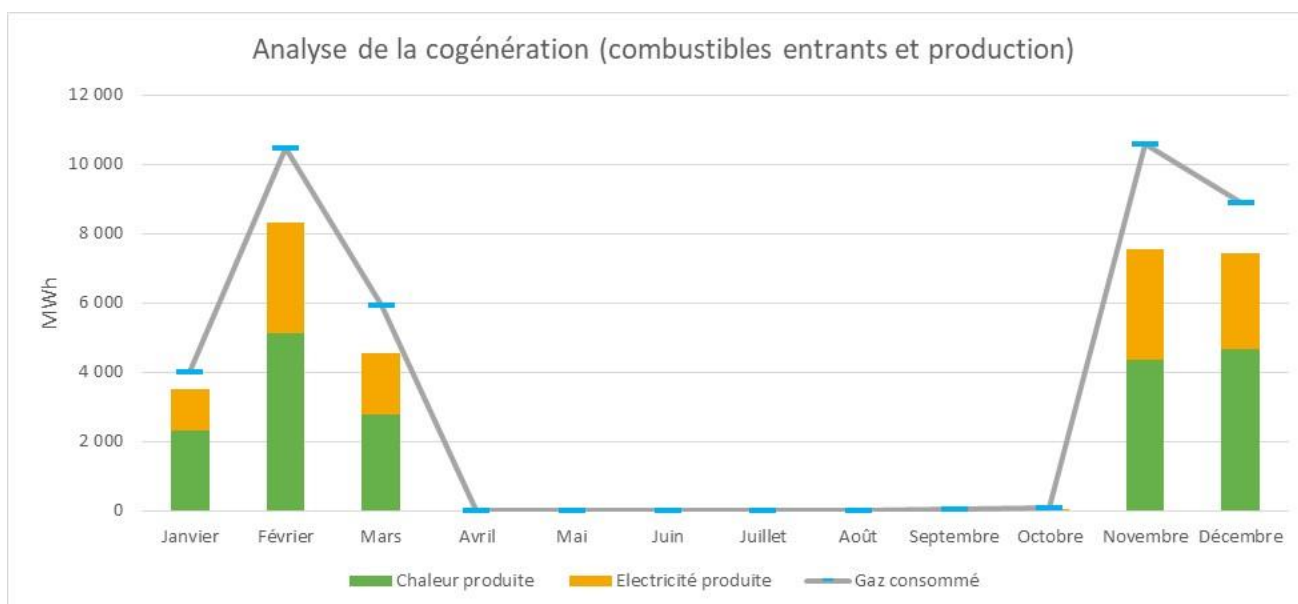
2.2.6 Électricité produite et analyse de la cogénération

Le tableau suivant présente l'électricité et la chaleur produites au niveau de la cogénération :

Mois	Consommations gaz COGENERATION (MWh PCS)	Consommations gaz COGENERATION (MWh PCI)	Chaleur récupération Cogénération (MWh utiles)	Electricité produite COGENERATION (MWh elect)	Rendement cogénération (%)
Janvier	4 458	4 012	2 310	1 192	87%
Février	11 618	10 456	5 140	3 192	80%
Mars	6 600	5 940	2 780	1 772	77%
Avril	0	0	0	0	
Mai	0	0	0	0	
Juin	23	21	0	0	
Juillet	0	0	0	0	
Août	0	0	0	0	
Septembre	44	39	1	7	
Octobre	72	65	13	17	
Novembre	11 782	10 604	4 343	3 192	71%
Décembre	9 872	8 885	4 659	2 782	84%
TOTAL	44 469	40 023	19 246	12 153	78%

Comme indiqué au § 2.2.2, la cogénération :

- a fonctionné en mode dispatchable durant tout le mois de janvier 2022, à la demande du délégant. Durant cette période, EDF AO a demandé la mise en service de la cogénération pendant 9 jours,
- a été mise à l'arrêt en mars 2022, à partir du 10 du mois, sur décision d'EVVA et compte tenu des conditions exceptionnelles accordées aux cogénérateurs dans cette période de tension sur l'approvisionnement en gaz.



Le rendement moyen de la cogénération est de 78 % (production d'électricité + chaleur).

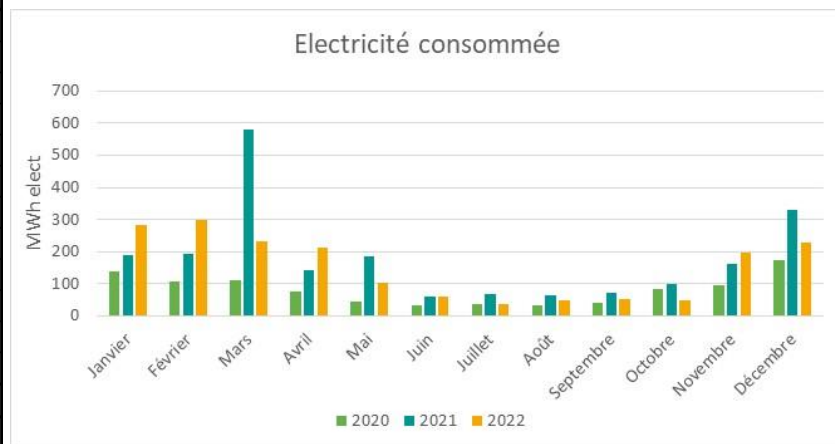
Les factures de ventes d'électricité sont fournies en Annexe 16.

2.2.7 Utilités

Les tableaux et graphiques suivants présentent les consommations électriques des auxiliaires en centrales de production, ainsi que les consommations d'eau froide et d'eau adoucie :

- Electricité

	Electricité consommée (MWh elect)		
Mois	2020	2021	2022
Janvier	140	187	282
Février	108	193	299
Mars	109	580	232
Avril	77	141	211
Mai	44	184	102
Juin	34	62	61
Juillet	38	66	38
Août	32	64	48
Septembre	41	73	53
Octobre	83	100	48
Novembre	95	161	196
Décembre	175	330	228
TOTAL	976	2 140	1 798
Variation		119%	-16%

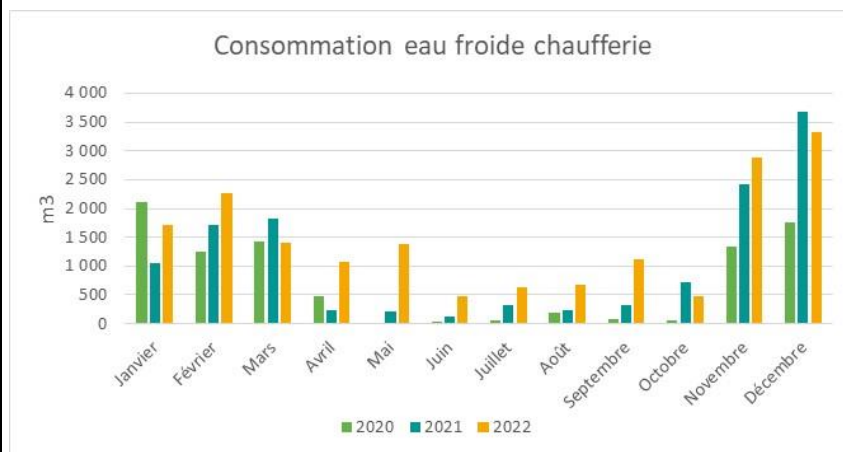


Les consommations électriques ont diminué entre 2021 et 2022, probablement en raison d'une moindre production des installations.

Les factures d'électricité sont disponibles en Annexe 2.

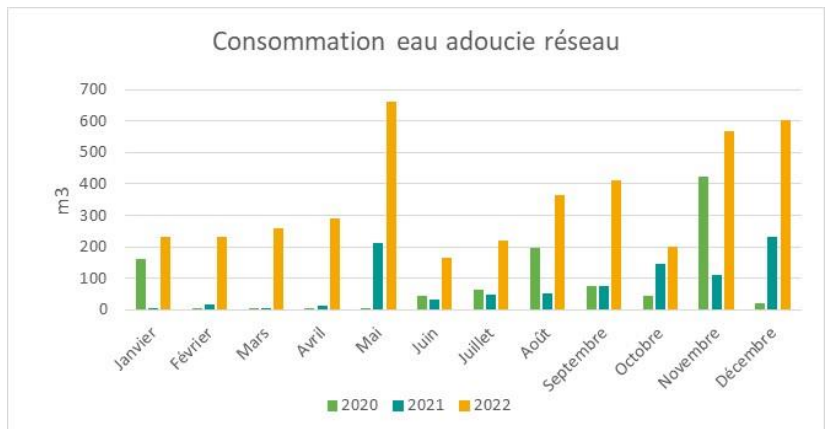
➤ Eau consommée

	Eau froide consommée (eau osmosée turbine + eau adoucie + eau potable) (m3)		
Mois	2020	2021	2022
Janvier	2 111	1 056	1 722
Février	1 261	1 706	2 266
Mars	1 434	1 813	1 402
Avril	471	236	1 076
Mai	15	211	1 376
Juin	44	131	477
Juillet	66	326	622
Août	198	231	673
Septembre	75	332	1 111
Octobre	55	710	487
Novembre	1 329	2 425	2 875
Décembre	1 762	3 674	3 317
TOTAL	8 821	12 851	17 404
Variation		46%	35%



Les consommations d'eau froide ont augmenté en 2022 par rapport à l'année 2021. Cette hausse s'explique principalement par la hausse de la consommation d'eau adoucie (cf ci-dessous).

Eau adoucie consommée (m3)			
Mois	2020	2021	2022
Janvier	160	6	231
Février	6	18	234
Mars	7	5	260
Avril	6	15	292
Mai	6	211	660
Juin	43	31	165
Juillet	65	50	221
Août	198	51	364
Septembre	75	77	411
Octobre	44	148	201
Novembre	424	110	568
Décembre	22	231	602
TOTAL	1 056	953	4 209
Variation		-10%	342%

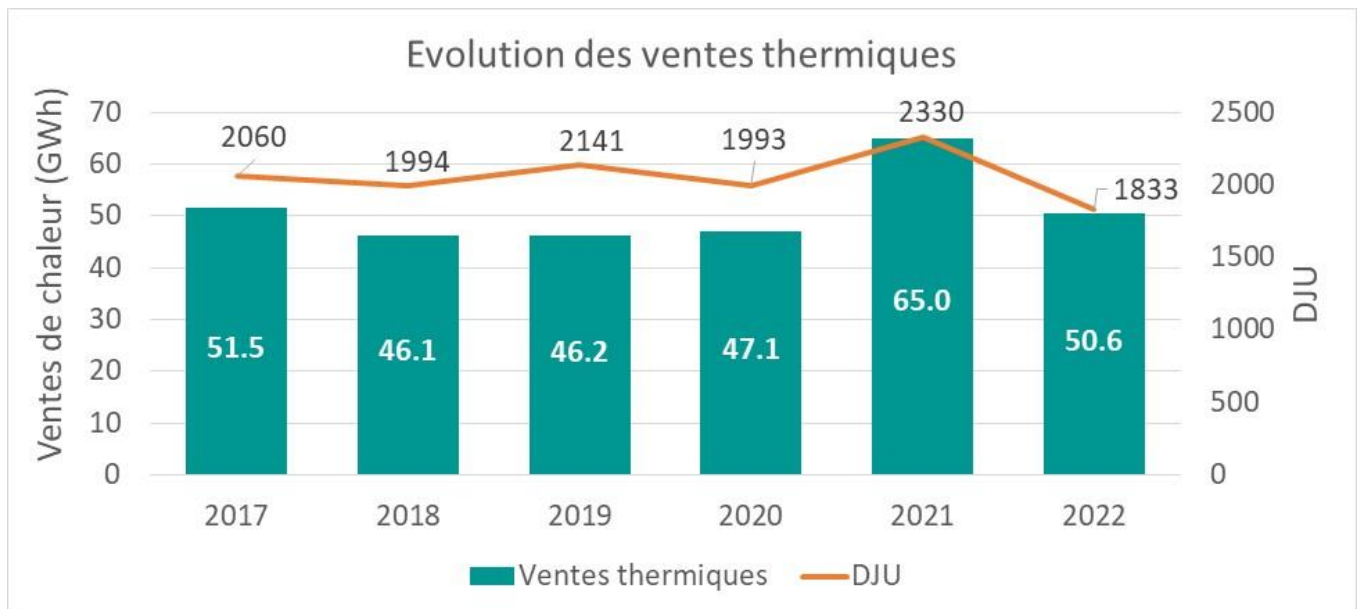


Contrairement à l'exercice 2021 au cours duquel le réseau n'avait connu aucune fuite, l'exercice 2022 a connu 4 fuites en mai, septembre et décembre (2 fuites).

Par ailleurs, des travaux de renouvellement de réseau ont été réalisés durant l'été 2022 entraînant une vidange puis un remplissage de certains tronçons.

2.2.8 Energie distribuée

L'ensemble des sous-stations raccordées au réseau a consommé 50 584 MWh de chaleur (chauffage + ECS) en 2022.



Les ventes de chaleur sur le réseau ont fortement diminué entre 2021 et 2022 (-22 %) en raison de la baisse des DJU (-21 %).

Par ailleurs, un abonné ayant mis en service sa cogénération gaz en novembre 2021, l'exercice 2022 a été sa 1^{ère} année complète de fonctionnement avec cogénération. Les consommations de cet abonné

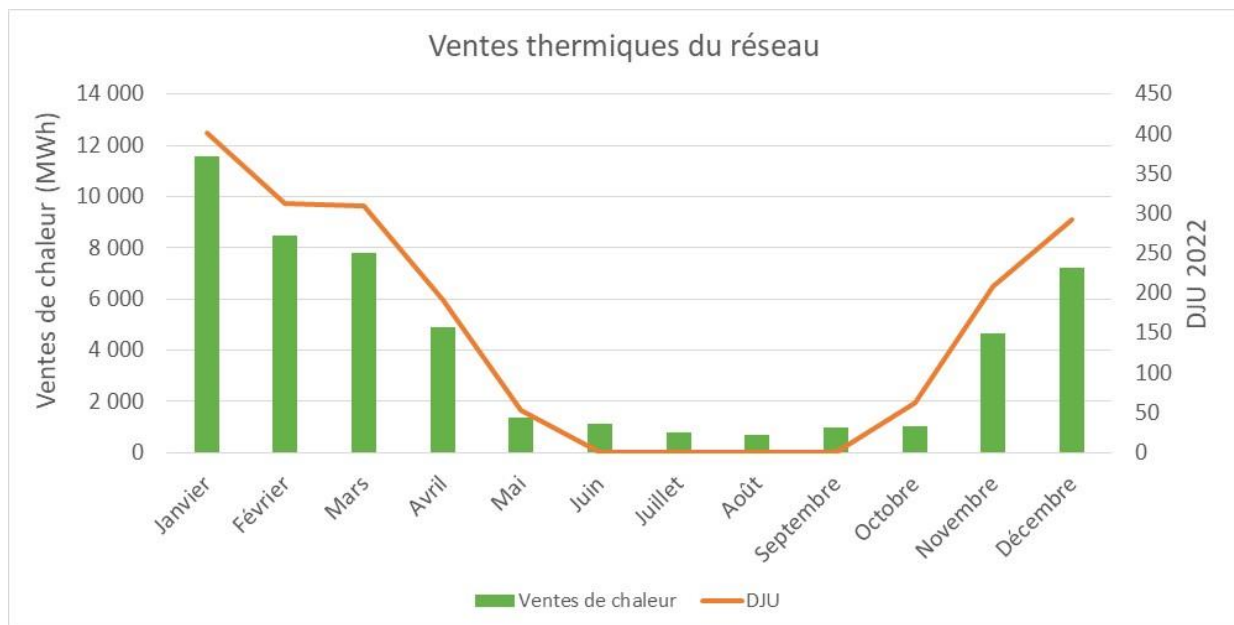
ont diminué de 46 %, soit -5,3 GWh, entre 2021 et 2022 par l'effet combiné du fonctionnement de la cogénération et de la baisse des DJU.

A rigueur climatique équivalente, les ventes de chaleur des abonnés historiques (abonnés raccordés avant le 01/01/2020), ont augmenté de près de 2 %.

Bien que le réseau n'ait connu ni déraccordement, ni nouveau raccordement en 2022, la densité thermique du réseau a diminué en 2022 par rapport à 2021 en raison de la baisse de consommation de chaleur des abonnés.

Densité thermique (MWh/ml)					
2017	2018	2019	2020	2021	2022
3,4	3,0	2,6	2,3	3,2	2,5

Les ventes de chaleur se sont réparties de la façon suivante :



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL 2022	TOTAL 2021	Variation 2022/2021
Ventes thermiques (MWh utiles)	11 579	8 464	7 790	4 881	1 379	1 102	805	707	999	1 007	4 641	7 231	50 584	64 967	-22%
DJU	402	313	310	191	53	0	0	0	0	63	209	293	1 833	2 330	-21%
Ratio vente / DJU (MWh utiles/DJU)	28.8	27.1	25.1	25.6	26.2					16.1	22.2	24.7	27.6	27.9	-1%

La chaleur vendue représente en moyenne 27,6 MWh utiles/DJU en 2022.

Ratio de ventes (MWh/DJU)					
2017	2018	2019	2020	2021	2022
25,0	23,1	21,6	23,6	27,9	27,6

Bien que le volume de vente de chaleur ait très fortement diminué entre 2021 et 2022, ramenée à la rigueur climatique, la baisse n'est que de 1 %.

Le contrat prévoit une bonification de la facturation du R1 en cas de température de retour inférieure à 45°C sur une sous-station.

La vente de chaleur dont la température de retour est inférieure à 45°C représente 14 % des consommations des abonnés sur l'exercice 2022 (contre 15 % lors de l'exercice 2021).

2.2.9 Rendement et pertes réseaux

Le tableau suivant détaille les pertes réseaux enregistrées et le rendement réseau correspondant :

	Pertes réseau (MWh)	Rendement réseau (%)
Janvier	756	94%
Février	1 530	85%
Mars	1 048	88%
Avril	906	84%
Mai	832	62%
Juin	598	65%
Juillet	491	62%
Août	661	52%
Septembre	616	62%
Octobre	687	59%
Novembre	1 270	79%
Décembre	910	89%
TOTAL	10 305	83.1%

Les pertes réseau 2022 sont de 10 305 MWh.

Pertes réseau (MWh)					
2017	2018	2019	2020	2021	2022
10 175	7 401	8 248	8 563	11 422	10 305

La baisse des pertes réseau s'explique notamment par le fait que l'hiver qui a été moins rigoureux.

Rendement réseau (%)					
2017	2018	2019	2020	2021	2022
83,5 %	86,2 %	85,4 %	84,6 %	85,0 %	83,1 %

2.2.10 Amélioration du service et sobriété des installations

Les mesures mises en œuvre pour améliorer le service ou la sobriété des installations ont été :

- La levée des réserves sur les travaux du condenseur sur les fumées biomasse associée aux pompes à chaleur, permettant leur bon fonctionnement.
- La rénovation de 345 ml de réseau existant sur les branches Le Bas et Le Plan, améliorant les performances thermiques de ces tronçons.
- L'envoi mensuel des consommations énergétiques à chaque abonné qui leur a permis de disposer d'une analyse mensuelle et d'une alerte en cas de dérive de leurs consommations.
- L'ajout sur l'Espace Abonné d'un suivi en direct des principaux paramètres de fonctionnement des sous-stations, permettant aux abonnés de s'assurer du bon fonctionnement de leurs installations

2.3 Bilan environnemental

2.3.1 *CO2 produit*

Le contenu CO2 du réseau en 2022 est de 132 g/kWh selon la méthode classique et de 163 g/kWh sur le périmètre ACV.

La déclaration SNCU est fournie en Annexe 19.

La valeur définitive concernant l'année 2021 est de 106 g/kWh selon la méthode classique et de 161 g/kWh selon la méthode ACV.

2.3.2 *Bilan des rejets atmosphériques*

➤ Contrôles internes

Les contrôles combustion suivants ont été réalisés sur les chaudières gaz et fioul et la cogénération gaz :

	Nombre de contrôles combustion internes réalisés en 2022
Dreyfus -Chaudière 4	2
Dreyfus - TAG	3
La Forêt Chaudière 1	4
La Forêt Chaudière 2	4
La Forêt Chaudière 3	4

➤ Contrôles réglementaires chaudières

- Chaufferie gaz Dreyfus

Deux contrôles des rejets atmosphériques de la chaufferie gaz Dreyfus ont été réalisés par le Bureau Véritas et Socotec les 15 avril et 28 octobre 2022 pour la chaudière n°4.

Lors du contrôle effectué le 15 avril 2022, le bureau de contrôle Véritas a signalé une non-conformité au niveau de la concentration de SO2 de la chaudière gaz n°4 de la chaufferie Dreyfus.

A la suite du signalement de cette non-conformité, les réglages du brûleur ont été repris et cette non-conformité n'était plus présente lors du contrôle suivant effectué le 28 novembre 2022.

Les rejets étaient conformes sur l'ensemble des autres paramètres mesurés pour la chaudière gaz Dreyfus.

Par ailleurs, en 2021, le bureau de contrôle avait signalé une non-conformité au niveau de la vitesse d'éjection des fumées de la chaudière gaz n°4 de la chaufferie Dreyfus.

A la suite du signalement de cette non-conformité, une étude avait été réalisée et le remplacement du cône d'éjection de la cheminée de la chaudière n°4 a été réalisé par l'entreprise Beirens en 2022, levant ainsi la non-conformité.

- **Chaufferie gaz La Forêt**

Un contrôle des rejets atmosphériques de la chaufferie La Forêt a été réalisé par Socotec le 11 janvier 2022 pour les chaudières gaz n°1, 2 et 3.

Les rejets étaient conformes sur l'ensemble des paramètres mesurés pour les chaudières gaz La Forêt.

- **Chaufferie biomasse La Forêt**

Trois contrôles des rejets atmosphériques de la chaufferie La Forêt ont été réalisés par Dekra les 2 et 28 février 2022 pour la chaudière biomasse n°1 et par Socotec le 3 novembre 2022 pour les chaudières biomasse n°1 et 2.

Lors du contrôle effectué le 7 décembre 2021, le bureau de contrôle avait signalé une non-conformité au niveau des émissions d'ammoniac de la chaudière biomasse n°1 CR300 de la chaufferie la Forêt. A la suite du signalement de cette non-conformité, le réglage de l'injection d'urée avait été repris en concertation avec le fabricant de la chaudière. Malgré cette intervention, la concentration de NH₃ à pleine charge s'est de nouveau révélée supérieure à la valeur limite d'émission autorisée lors du contrôle effectué le 2 février 2022.

Cette non-conformité a été signalée à la DREAL et nous avons procédé à l'arrêt de la chaudière biomasse n°1 le 2 février 2022.

Lors d'un contrôle de l'inspecteur de la DREAL le 11 février 2022, nous avons obtenu l'autorisation de ce dernier de remettre en service la chaudière biomasse n°1, à condition de ne pas dépasser un niveau de charge de 65 %, qui permettait de respecter la valeur limite d'émission en NH₃ lors du contrôle effectué le 2 février 2022.

Le fabricant de la chaudière est de nouveau intervenu du 5 au 11 mai 2022 afin de reprendre les réglages de l'injection d'urée, en présence d'un analyseur en continue de NH₃. A la suite de cette intervention, des dépassements de NH₃ sont toujours constatés mais les valeurs mesurées se sont rapprochées de la valeur limite d'émission. Un plan d'actions a été établi comprenant la reprise de l'automatisme gérant la pompe doseuse d'urée et la modification des cannes d'injection de l'urée dans la chaudière, ainsi qu'une modification de la chambre de combustion.

A la suite de l'intervention du mois de mai 2022, il a été décidé de privilégier un fonctionnement sur la chaudière n°2 CR550 tant que la puissance appelée par le réseau le permettait.

La reprise de l'automatisme gérant la pompe doseuse d'urée a été effectuée par le fabricant de la chaudière du 13 au 16 juin 2022.

Sur la base du plan d'actions initié, il a été acté avec la DREAL que la chaudière biomasse n°1 pouvait de nouveau être utilisée à pleine charge et qu'un Porter à Connaissance pouvait être déposé pour demander de modifier la valeur limite d'émission de NH3 de la chaudière n°1 de 5 à 20 mg/Nm3, conformément à l'arrêté ministériel du 3 août 2018.

Le Porter à Connaissance a été envoyé à la Préfecture en décembre 2022 et est en cours d'instruction. La modification des cannes d'injection d'urée dans la chaudière, ainsi que la modification de la chambre de combustion ont été effectuées en mars 2023.

De fait la CR300 qui correspondait déjà à son installation aux meilleurs équipements disponibles dans cette gamme de puissance, bénéficie dorénavant d'une nouvelle innovation plaçant encore plus haut la performance environnementale de celle-ci.

➤ Contrôles réglementaires turbine

Un contrôle des rejets atmosphériques de la chaufferie Dreyfus a été réalisé par Socotec le 2 novembre pour la turbine à gaz.

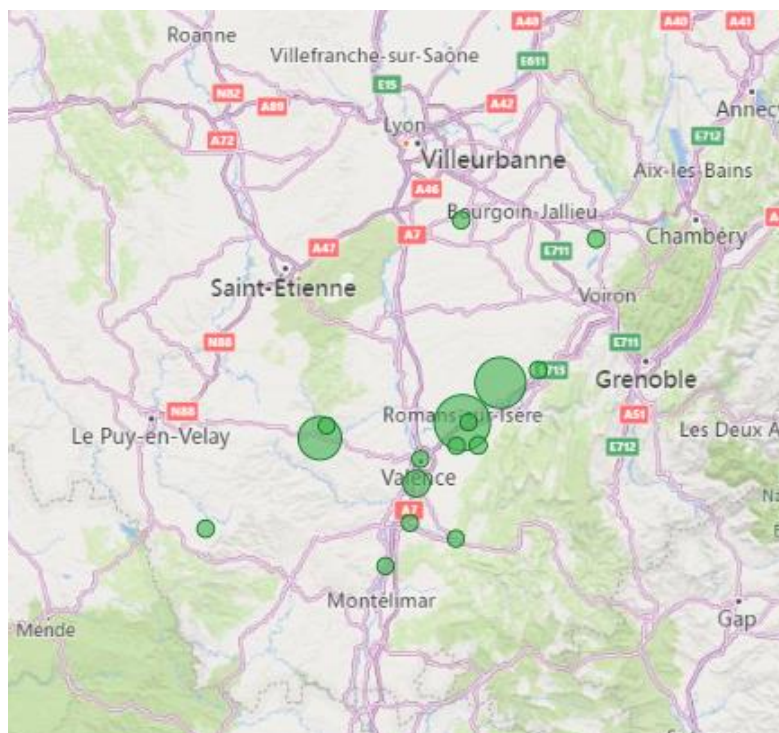
Les rejets étaient conformes sur l'ensemble des paramètres mesurés pour la turbine à gaz.

2.3.3 Suivi des déchets

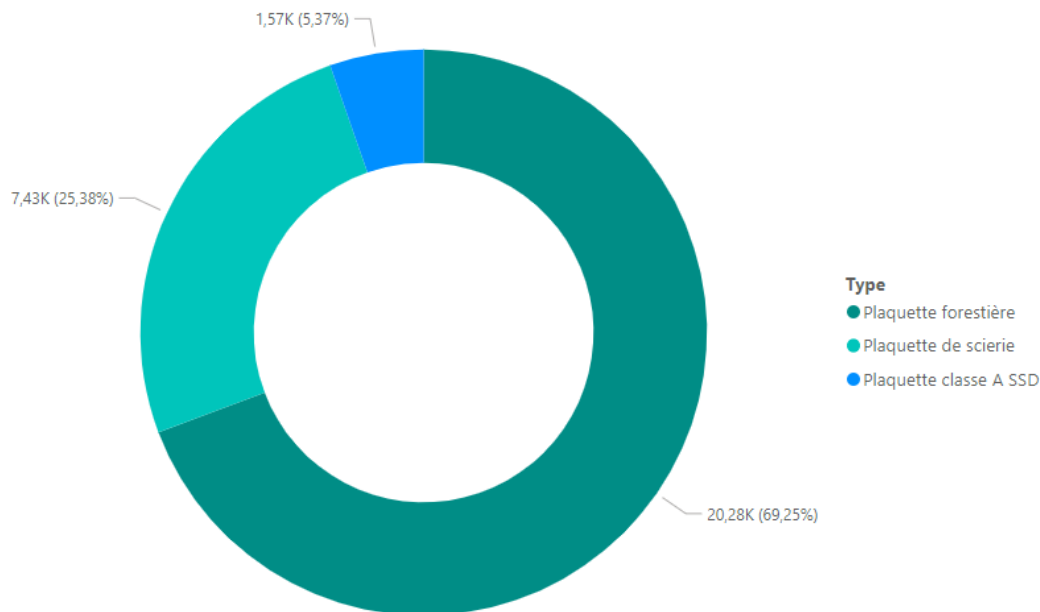
Le registre de suivi des déchets pour l'exercice 2022 est fourni en Annexe 4.

2.3.4 Approvisionnement en bois

La carte ci-dessous permet de visualiser l'origine des approvisionnements en bois en 2022 :



Le schéma ci-dessous détaille le type de biomasse utilisé :



2.4 Suivi du déroulement de l'exercice

2.4.1 *Calendrier des arrêts et démarrages de chauffage*

La saison de chauffe a duré entre 173 et 211 jours selon les sous-stations.

2.4.2 *Suivi des puissances souscrites*

Au cours de l'exercice 2022 :

- Un abonné a diminué sa puissance souscrite de 235 kW en raison de la réalisation de travaux d'économie d'énergie sur ces bâtiments.
- Deux abonnés n'ont toujours pas signé leur police d'abonnement tout en étant alimentés en chaleur, depuis janvier 2017.
- Le raccordement d'un nouvel abonné initialement prévu fin 2022 a été reporté à début 2023. Sa police d'abonnement avait été signée en 2021.
- Un nouvel abonné a signé une police d'abonnement de 965 kW mais son raccordement n'est prévu qu'en 2023.
- Un abonné, qui fait partie des deux abonnés n'ayant toujours pas signé sa Police d'Abonnement, est facturé avec une PS de 400kW, correspondant à son besoin depuis

qu'EVVA lui fournit la chaleur, au 1^{er} janvier 2017. EVVA a adressé un courrier recommandé à l'abonné, le 16 juin 2022, rappelant qu'il devait régulariser sa situation vis-à-vis du service public et lui rappelait qu'une proposition d'avenant au contrat lui avait été adressé afin de baisser sa puissance souscrite à la valeur de 347kW correspondant à ses besoins actuels. Ce courrier est resté sans réponse de la part.

Au global, la puissance souscrite a diminué de 0,6 % entre janvier et décembre 2022. La hausse est de 11,3 % depuis le démarrage du contrat.

Au 31 décembre 2022, le réseau compte donc 84 abonnés raccordés et alimentés en chaleur. Les puissances souscrites signées au 31/12/2022 représentent 38 966 kW (hors abonnés non à jour contractuellement).

En tenant compte des 2 abonnés supplémentaires raccordés mais non à jour contractuellement, la puissance totale du réseau est de 39 966 kW.

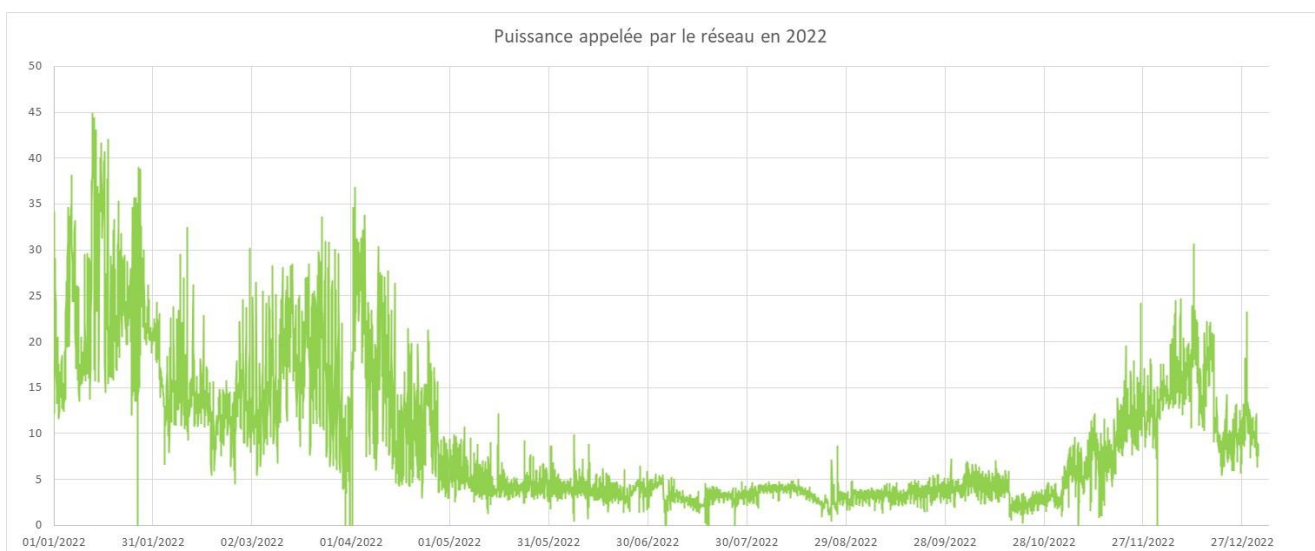
Fin 2022, la longueur du réseau est de 20 426 ml.

La densité de puissance souscrite est égale à 2,0 kW/ml.

2.4.3 *Suivi des puissances appelées*

La puissance maximale appelée en instantanée par le réseau sur l'exercice 2022 est de 44,8 MW. Cette puissance a été enregistrée le 12 janvier 2022 alors que la température extérieure était d'environ 2,4°C.

Bien que cette température soit nettement supérieure à la température de base contractuelle (-7°C), la puissance appelée en sortie chaufferie, corrigée du rendement de réseau en janvier de 93,9 %, est égale à 42,1 MW et est donc supérieure à la somme des puissances souscrites. Cela signifie que dans l'ensemble les Puissances Souscrites proposées sont globalement trop faibles par rapport aux appels de puissance constatés.



La durée d'utilisation à pleine puissance de l'installation est de 1 130 heures.

2.5 Bilan de la maintenance

2.5.1 Suivi de la maintenance

La maintenance annuelle des 2 chaudières biomasse (entretien et ramonage) a été réalisée du 22 juin au 7 juillet 2022.

Le remplacement des grilles de la chaudière biomasse n°2 CR550 a été réalisé du 17 au 21 octobre 2022.

2.5.2 Suivi des dépannages

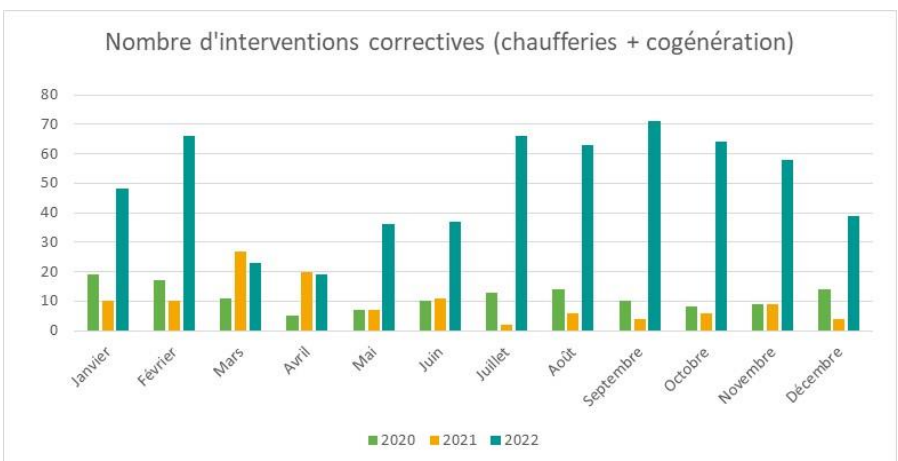
- Pannes en centrales de production – Chaufferies gaz et biomasse

Les chaufferies Dreyfus et La Forêt ont connu diverses pannes au cours de l'exercice mais celles-ci n'ont pas entraîné de défaut de fourniture de chaleur au réseau en raison de la redondance des installations (2 chaufferies, chaudières gaz de puissances supérieures à la puissance appelée, pompes de secours,...).

Une coupure d'électricité programmée effectuée par Enedis au niveau de la centrale de production Dreyfus a entraîné une interruption de fourniture de chaleur de 4h le 12 mai 2022 pour les abonnés consommateurs d'eau chaude sanitaire sur le réseau et situés sur les branches Le Plan et le Bas.

- Journal des interventions correctives en centrales de production

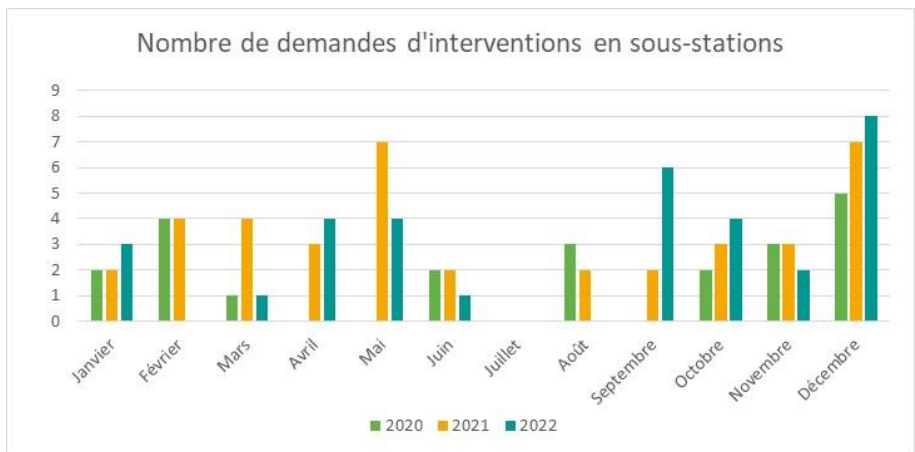
	Nombre d'interventions correctives chaufferie + cogénération		
	2022	2021	2020
Janvier	48	10	19
Février	66	10	17
Mars	23	27	11
Avril	19	20	5
Mai	36	7	7
Juin	37	11	10
Juillet	66	2	13
Août	63	6	14
Septembre	71	4	10
Octobre	64	6	8
Novembre	58	9	9
Décembre	39	4	14
TOTAL	590	116	137



Le nombre de déclenchement d'alertes sur l'automatisme des centrales de production entraînant des interventions correctives a fortement augmenté en 2022 par rapport à 2021. Un nombre important d'alertes est cependant redondant et n'a entraîné qu'une seule intervention pour plusieurs alertes.

- Journal des interventions en sous-stations

	Nombre d'interventions correctives - sous-stations		
	2022	2021	2020
Janvier	3	2	2
Février	0	4	4
Mars	1	4	1
Avril	4	3	0
Mai	4	7	0
Juin	1	2	2
Juillet	0	0	0
Août	0	2	3
Septembre	6	2	0
Octobre	4	3	2
Novembre	2	3	3
Décembre	8	7	5
TOTAL	33	39	22



Le nombre de demandes d'intervention de la part des usagers et abonnés a diminué par rapport à 2022.

A ces demandes, s'ajoutent également 12 appels pour arrêt ou remise en service du chauffage.

2.5.3 Suivi des interruptions du service

Le tableau suivant récapitule les interruptions du service de plus de 4 h, enregistrées au cours de l'exercice 2022, dont la cause est non imputable à EVVA :

Date et Heure Début	Date et Heure Fin	Période Chauffe	durée (h)	Événement	Lieu	Conséquence	Impact sur Production	SST impactées
12/05/2022 08:00	12/05/2022 12:00	Non	4	Coupeure d'électricité de la part d'Enedis au niveau de la chaufferie Dreyfus	Réseau Primaire	Coupeure	SST	75; 79; P1; 76; 63; 64; 66; 71.5; 71.1; 71.2; 71.3; 71.4; 87; 88; AX; 102; 106; 107

Cette interruption était programmée et a eu lieu en dehors de la période de chauffe. Elle a fait l'objet d'une information préalable au délégant et aux abonnés concernés et n'entraîne donc pas l'application de pénalités.

Le tableau suivant récapitule les interruptions du service de plus de 4 h, enregistrées au cours de l'exercice 2022, dont la cause est :

- Soit un défaut survenu au cours de l'exploitation (panne ou casse de matériel, fuite réseau, etc...),
- Soit une opération de renouvellement de matériel.

Concernant les opérations de renouvellement de matériel, et notamment de réseau, le contrat autorise des coupures de 2 jours maximum. Au-delà, une pénalité s'applique pour interruption de service.

Date et Heure Début	Date et Heure Fin	Période Chauffe	durée (h)	Événement	Lieu	Conséquence	Impact sur Production	SST impactées	Puissance souscrite des sous-stations impactées (kW)	Application de pénalités	Motif	Durée d'interruption (jours)	Durée d'interruption au-delà du temps autorisé (jours)
16/05/2022 11:00	16/05/2022 20:00	Non	9	Réparation provisoire fuite RCU Réseau le Bas (Allée Chantebise)	Réseau Primaire	Coupure	SST	AX; 102; 106; 107	1 858	Oui		1	1
22/08/2022 08:00	26/08/2022 17:00	Non	105	Rénovation canalisations Route de Montéliér	Réseau Primaire	Coupure	SST	64;66; 63; 75; 71.1; 71.2; 71.3; 71.4; 71.5; 76; 79	5 375	Oui	Travaux de renouvellement autorisés de 2 jours	5	3
23/08/2022 16:00	24/08/2022 16:00	Non	24	Réparation définitive fuite RCU Réseau le Bas (Allée Chantebise)	Réseau Primaire	Coupure	SST	102; 106; 107	665	Oui		1	1
29/08/2022 14:00	30/08/2022 17:00	Non	27	Rénovation canalisation Allée Chantebise	Réseau Primaire	Coupure	SST	102; 106; 107	665	Oui		2	2
08/09/2022 08:00	09/09/2022 18:00	Non	34	Remplacement échangeur SST 102	Réseau Primaire	Coupure	SST	102	110	Oui		2	2
01/09/2022 09:00	04/10/2022 08:30	Non	791.5	Rénovation canalisations Rue Clémenceau	Réseau Primaire	Coupure	SST	AX	1 193	Oui	Travaux de renouvellement autorisés de 2 jours	33	31
13/09/2022 14:00	15/09/2022 10:00	Non	44	Pose de vannes d'isolement Rue Védrine	Réseau Primaire	Coupure	SST	87	1 455	Oui		2	2
20/09/2022 09:00	21/09/2022 18:00	Non	33	Réparation fuite RCU Réseau le Bas (Allée Chantebise)	Réseau Primaire	Coupure	SST	102; 106; 107	665	Oui		2	2

Les interruptions de service ont entraîné l'application d'une pénalité de 9 829,14 € en 2022.

Le taux d'interruption du service est de 0,48 % en 2022 contre 0,03 % en 2021.

La hausse du taux d'interruption du service s'explique par la réalisation des travaux de renouvellement de réseau effectués durant l'été 2022 qui ont entraîné plusieurs jours ou semaines de coupure sur certaines sous-stations.

2.6 Bilan du suivi réglementaire et autres contrôles

2.6.1 *Suivi réglementaire*

Les récapitulatifs des contrôles réglementaires effectués en 2022 par des organismes extérieurs sont fournis, par sites, dans les tableaux suivants :

- Chaufferie La Forêt

CODE	THEMES	ACTIONS	FREQUENCES	DERNIER CONTRÔLE
1A	BRUIT ET VIBRATIONS	Mesure des niveaux d'émissions sonores (extérieur)	Unique	31/01/22
1B	BRUIT ET VIBRATIONS	Mesure des niveaux d'expositions sonores aux postes de travail (zonage)	Tous les 5 Ans	30/05/22
1C	BRUIT ET VIBRATIONS	Contrôle de l'exposition aux vibrations transmises à l'ensemble du corps	Tous les 5 Ans	31/01/22
2A	INCENDIE	Contrôle des extincteurs avec certificats Q4	Tous les 1 Ans	04/07/22
2C	INCENDIE	Contrôle du système de désenfumage naturel ou mécanique (avec certificat Q17 si étude initiale N17 disponible)	Tous les 1 Ans	04/07/22
2D	INCENDIE	Contrôle de la détection incendie (avec certificat Q7 si étude initiale N7 disponible)	Tous les 0.5 Ans	26/09/22
2I	INCENDIE	Contrôle des poteaux incendie	Tous les 1 Ans	04/07/22
2G	INCENDIE	Vérification des portes coupe-feu	Tous les 1 Ans	04/07/22
2H	INCENDIE	Vérification couverture anti-feu	Tous les 1 Ans	04/07/22
3A	INSTALLATIONS ELECTRIQUES	Contrôle des installations électriques (dont certificat Q18)	Tous les 1 Ans	06/07/22
3B	INSTALLATIONS ELECTRIQUES	Contrôle par thermographie infrarouge (dont certificat Q19)	Tous les 2 Ans	10/10/22
2J	INSTALLATIONS ELECTRIQUES	Contrôle des BAES (réalisé généralement par le prestataire qui suit les extincteurs)	Tous les 1 Ans	04/07/22
3E	INSTALLATIONS ELECTRIQUES	Nettoyage et vérification des cellules HT	Tous les 2 Ans	05/07/22
4C	FOUDRE	Vérification visuelle des protections	Tous les 1 Ans	11/07/22
4D	FOUDRE	Vérification complète des protections	Tous les 2 Ans	06/07/21
5B	AIR ET EAU	Mesures des rejets atmosphériques et des vitesses d'éjection des fumées Générateur GAZ 1 (2910 AUTORISATION / ENREGISTREMENT >20MW)	Tous les 1 Ans	12/12/22
5B	AIR ET EAU	Mesures des rejets atmosphériques et des vitesses d'éjection des fumées Générateur GAZ 2 (2910 AUTORISATION / ENREGISTREMENT >20MW)	Tous les 1 Ans	12/12/22
5B	AIR ET EAU	Mesures des rejets atmosphériques et des vitesses d'éjection des fumées Générateur GAZ 3 (2910 AUTORISATION / ENREGISTREMENT >20MW)	Tous les 1 Ans	12/12/22
5B	AIR ET EAU	Mesures des rejets atmosphériques et des vitesses d'éjection des fumées Générateur FOD 1 (2910 AUTORISATION / ENREGISTREMENT >20MW)	Tous les 5 Ans	13/03/20
5B	AIR ET EAU	Mesures des rejets atmosphériques et des vitesses d'éjection des fumées Générateur FOD 2 (2910 AUTORISATION / ENREGISTREMENT >20MW)	Tous les 5 Ans	13/03/20
5B	AIR ET EAU	Mesures des rejets atmosphériques et des vitesses d'éjection des fumées Générateur FOD 3 (2910 AUTORISATION / ENREGISTREMENT >20MW)	Tous les 5 Ans	13/03/20
5B	AIR ET EAU	Mesures des rejets atmosphériques et des vitesses d'éjection des fumées Générateur biomasse 1 CR 300 (2910 AUTORISATION / ENREGISTREMENT >20MW)	Tous les 1 Ans	27/12/22
5B	AIR ET EAU	Mesures des rejets atmosphériques et des vitesses d'éjection des fumées Générateur Biomasse 2 CR 550 (2910 AUTORISATION / ENREGISTREMENT >20MW)	Tous les 1 Ans	27/12/22
5D	AIR ET EAU	Mesures des rejets aqueux (2910 AUTORISATION / ENREGISTREMENT >20MW)	Tous les 6 Mois	12/12/22
5E	AIR ET EAU	Contrôle des appareils de mesure en continu (Test de surveillance AST) Baies GN/FOD Baie d'analyse (2910 AUTORISATION / ENREGISTREMENT >20MW)	Tous les 1 Ans	27/06/22
5E	AIR ET EAU	Contrôle des appareils de mesure en continu (Test de surveillance AST) Baies CH B 1 Baie d'analyse (2910 AUTORISATION / ENREGISTREMENT >20MW)	Tous les 1 Ans	27/06/22
5E	AIR ET EAU	Contrôle des appareils de mesure en continu (Test de surveillance AST) Baies CH B 2 Baie d'analyse (2910 AUTORISATION / ENREGISTREMENT >20MW)	Tous les 1 Ans	27/06/22

CODE	THEMES	ACTIONS	FREQUENCES	DERNIER CONTRÔLE
5H	AIR ET EAU	Déclaration annuelle des émissions polluantes (quotas de CO2) (2910 AUTORISATION / ENREGISTREMENT >20MW)	Tous les 1 Ans	19/03/22
5J	AIR ET EAU	Renouvellement de la procédure QAL2 BAIE CH GN FOD (2910 AUTORISATION >20MW)	Tous les 5 Ans	04/01/21
5J	AIR ET EAU	Renouvellement de la procédure QAL2 baies CH B 1 (2910 AUTORISATION >20MW)	Tous les 5 Ans	04/01/21
5J	AIR ET EAU	Renouvellement de la procédure QAL2 Baie CH B 2 (2910 AUTORISATION >20MW)	Tous les 5 Ans	04/01/21
5L	AIR ET EAU	Nettoyage des séparateurs hydrocarbures et vérification du système d'alarme si existant	Tous les 1 Ans	31/01/22
5M	AIR ET EAU	Vérification des disconnecteurs	Tous les 1 Ans	09/05/22
5N	AIR ET EAU	Renouvellement de la procédure QAL3 Baie CH GN FOD (2910A >20MW)	4 Mois	07/12/22
5N	AIR ET EAU	Renouvellement de la procédure QAL3 Baie CH B 1 (2910A >20MW)	4 Mois	07/12/22
5N	AIR ET EAU	Renouvellement de la procédure QAL3 CH B 2 (2910A >20MW)	4 Mois	07/12/22
6A	GAZ	Contrôle de la détection gaz (avec contrôle de la chaîne de coupure)	Tous les 0.5 Ans	29/12/22
7D	CONTRÔLE DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE	Examen de l'installation et de son mode d'exploitation visant à identifier les mesures qui peuvent être mises en œuvre afin d'en améliorer l'efficacité énergétique (2910 ENREGISTREMENT >20MW et <50MW)	Tous les 10 Ans	01/12/18
8A	RAMONAGE	Ramonage chaudières gaz	Tous les 1 Ans	21/06/22
9A	LEVAGE	Vérification des appareils et accessoires de levage - PALANS Mise à jour du registre site	Tous les 1 Ans	03/10/22
9E	LEVAGE	Vérification des appareils et accessoires de levage - HARNAIS, MANILLES ET ELINGUES Mise à jour du registre site	Tous les 1 Ans	03/10/22
9B	DIVERS	Verification des portails électriques	Tous les 6 Mois	03/10/22
9B	DIVERS	Vérification des portes/rideaux automatiques	Tous les 6 Mois	03/10/22
10C	STOCKAGE FIOUL	Contrôle du système de détection de fuite cuve FOD : Test et contrôle	Tous les 5 Ans	31/10/19
12D	DIVERS	Vérification des soupapes chaudières ou réseau BP	Tous les 3 Ans	04/01/21
14A	ANALYSES	Analyses de l'eau des circuits	Tous les 3 Mois	06/09/22
60G	CONTRÔLE TECHNIQUE DES ENGIN ET VEHICULES DE TRANSPORT	Vérification engin et véhicule de levage ou de manutention	Tous les 0.5 Ans	28/12/22
14E	Analyse cendres	Analyse cendre sèches	Tous les 6 Mois	14/09/22
14E	Analyse cendres	Analyse cendre Humides	Tous les 6 Mois	10/06/22
14L	ANALYSES LEGIO	Mesure de légio condenseur	Tous les 2 Mois	08/12/22

Les bureaux de contrôle ont émis certaines remarques :

- Installations électriques :
 - o Afficher les consignes concernant les premiers soins à donner aux électrisés dans le local haute tension
 - o Enlever le sac de mortier et la plaque situés derrière le transformateur 2 dans le local haute tension
 - o Réaliser une expertise afin de se prononcer sur la fissure sur le capot orange au niveau de la connexion de la phase2 du transformateur 2
 - o Compléter l'identification des départs ou installer un schéma d'installation dans le coffret électrique de l'atelier

- Installations haute tension :
 - o Crevasse sur l'isolant au niveau d'une connexion sur le transformateur n°2 à traiter
 - o Traces de craquèlement de la résine de protection sur le dessus du transformateur n°1 à traiter
 - o Affichages et casque avec écran facial intégral manquant
- Contrôle protection foudre :
 - o Mettre en place des parafoudres dans les tableaux définis dans l'étude technique
 - o Mettre en place des parafoudres dans les armoires et tableaux définis dans l'ETF
 ➔ Les réserves seront levées lors du prochain arrêt technique
- Analyse des rejets aqueux :
 - o Non-conformités sur l'analyse du 1^{er} semestre sur les concentrations en DCO, sulfure et chrome et sur l'analyse du 2^{ème} semestre sur les concentrations en chrome et en cuivre.
 ➔ Il a été procédé à un nettoyage du bac à condensat.

Concernant la concentration en DCO, la valeur limite d'émission de notre arrêté préfectoral est de 125 mg/l. Cette valeur limite correspond au seuil par défaut à ne pas dépasser si les effluents sont envoyés dans le milieu naturel ou dans les eaux usées en cas d'absence de convention de déversement. Nos effluents sont envoyés dans une station d'épuration et une convention de déversement a été établie avec le délégataire du réseau d'assainissement de Valence autorisant une concentration en DCO de 2 000 mg/l. Conformément à l'arrêté du 26 août 2013, nous sommes ainsi en droit d'obtenir un relèvement du seuil d'émission à 2 000 mg/l de notre autorisation d'exploiter. Un Porter à Connaissance sera prochainement déposé pour demander de modifier la valeur limite d'émission de DCO dans nos effluents.

- Contrôle des appareils de mesure en continu :
 - o Non-conformité sur l'analyseur de poussières de la chaudière n°2 CR550
 ➔ Il a été procédé à une vérification et une reprise du réglage de l'analyseur.
- Vérification des appareils et accessoires de levage :
 - o La vérification du palan n'a pas pu être effectuée.
- Contrôle de la détection gaz :
 - o Prévoir le changement de 4 cellules en 2023

➤ Chaufferie Dreyfus – Cogénération et chaudière gaz

CODE	THEMES	ACTIONS	FREQUENCES	DERNIER CONTRÔLE
1A	BRUIT ET VIBRATIONS	Mesure des niveaux d'émissions sonores (extérieur)	Tous les 1 Ans	03/02/22
2A	INCENDIE	Contrôle des extincteurs avec certificats Q4	Tous les 1 Ans	05/07/22
2C	INCENDIE	Contrôle du système de désenfumage naturel ou mécanique (avec certificat Q17 si étude initiale N17 disponible)	Tous les 1.0 Ans	05/07/22
2D	INCENDIE	Contrôle de la détection incendie (avec certificat Q7 si étude initiale N7 disponible)	Tous les 0.5 Ans	06/09/22
2E	INCENDIE	Contrôle des systèmes d'extinction au CO2 (avec certificat Q3 si étude initiale N3 disponible)	Tous les 6 Mois	07/09/22
2F	INCENDIE	Etude de conformité initiale N4	Unique	20/10/17
2G	INCENDIE	Vérification des portes coupe-feu	Tous les 1 Ans	05/07/22
2I	INCENDIE	Contrôle des poteaux incendie	Tous les 3 Ans	12/09/22
3A	INSTALLATIONS ELECTRIQUES	Contrôle des installations électriques (dont certificat Q18)	Tous les 1 Ans	16/07/22
3B	INSTALLATIONS ELECTRIQUES	Contrôle par thermographie infrarouge (dont certificat Q19)	Tous les 2 Ans	10/10/22
2J	INSTALLATIONS ELECTRIQUES	Contrôle des BAES (réalisé généralement par le prestataire qui suit les extincteurs)	Tous les 1 Ans	05/07/22
3D	INSTALLATIONS ELECTRIQUES	Analyse d'huile des transformateurs NIT07 COGENERATION	Tous les 1 Ans	21/07/22
3D	INSTALLATIONS ELECTRIQUES	Analyse d'huile des transformateurs NIT07 CHAUDIERE 4	Tous les 1 Ans	21/07/22
3E	INSTALLATIONS ELECTRIQUES	Nettoyage et vérification des cellules HT	Tous les 1 Ans	21/07/22
4A	FOUDRE	Analyse des risques foudres (ARF)	Unique	09/11/18
4B	FOUDRE	Etude technique suite analyse des risques (ET)	Unique	28/06/10
4B	FOUDRE	PV de réalisation des mises en conformité selon ETF (postérieur à 2010 compte tenu des évolutions réglementaires)	Unique	12/03/13
4C	FOUDRE	Carnet de suivi des installations foudre (suivi des dates, autocontrôles, compteurs d'impact etc.) selon réglementation	Tous les 1 Ans	11/07/22
4C	FOUDRE	Vérification visuelle des protections	Tous les 1 Ans	11/07/22
4D	FOUDRE	Vérification complète des protections	Tous les 2 Ans	11/07/22
5B	AIR ET EAU	Mesures des rejets atmosphériques (2910 AUTORISATION / ENREGISTREMENT >20MW) COGENERATION Paramètres: Nox; CO; SO2; Poussières	Tous les 1 Ans	02/11/22
5B	AIR ET EAU	Mesures des rejets atmosphériques et des vitesses d'éjection des fumées (2910 AUTORISATION / ENREGISTREMENT >20MW) CHAUDIERE 4 Paramètres: Nox; CO; SO2; Poussières; performances Energétiques	Tous les 1 Ans	28/10/22
5B	AIR ET EAU	Mesures des rejets atmosphériques CHAUDIERE 4 Paramètres: Nox; CO; SO2	Tous les 6 Mois	28/10/22
5D	AIR ET EAU	Mesures des rejets aqueux (2910 AUTORISATION / ENREGISTREMENT >20MW)	Tous les 1 Ans	12/12/22
5H	AIR ET EAU	Contrôle des quotas de CO2 (déclaration annuelle GEREPE)	Tous les 1 Ans	08/03/22
5L	AIR ET EAU	Nettoyage des séparateurs hydrocarbures et vérification du système d'alarme si existant	Tous les 1 Ans	03/01/23
5M	AIR ET EAU	Vérification des disconnecteurs	Tous les 1 Ans	23/05/22
6A	GAZ	Contrôle de la détection gaz (avec contrôle de la chaîne de coupure)	Tous les 0.5 Ans	31/10/22
6A	GAZ	Contrôle de la chaîne de coupure automatique de l'alimentation gaz selon C-EXP-011	Tous les 6 Mois	31/10/22
7D	CONTRÔLE DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE	Examen de l'installation et de son mode d'exploitation visant à identifier les mesures qui peuvent être mises en œuvre afin d'en améliorer l'efficacité énergétique (2910 ENREGISTREMENT >20MW et <50MW)	Tous les 10 Ans	01/01/17
8A	RAMONAGE	Ramonage chaufferies gaz CHAUDIERE 4 - bâtiment COGENERATION	Tous les 1 Ans	20/06/22
8A	RAMONAGE	Ramonage chaufferies gaz Chaudière de récupération - COGENERATION	Tous les 1 Ans	20/06/22

CODE	THEMES	ACTIONS	FREQUENCES	DERNIER CONTRÔLE
9B	DIVERS	Vérification des portails électriques	Tous les 6 Mois	03/10/22
14A	ANALYSES	Analyses de l'eau des circuits (Par défaut tous les 3 mois sur réseaux BP Réseaux HP : cf. PSM ou modalités spécifiques du site)	Tous les 3 Mois	06/09/22
16A	COMPTAGE METROLOGIE - Voir Registre de Suivi des Instruments de Mesure	Vérification des compteurs thermique COGENERATION (compteur pour EP) (Contrat EDF OA) GENERAL	Tous les 1 Ans	15/04/22
16E	COMPTAGE METROLOGIE - Voir Registre de Suivi des Instruments de Mesure	Vérification des compteurs gaz (Contrat EDF OA) CH4 1 an sondes et PTZ - CQ2	Tous les 1 Ans	22/04/22
16E	COMPTAGE METROLOGIE - Voir Registre de Suivi des Instruments de Mesure	Vérification des compteurs gaz (Contrat EDF OA) CH4 5 ans compteur sur banc - CQ2	Tous les 5 Ans	26/04/21
16X	COMPTAGE METROLOGIE - Voir Registre de Suivi des Instruments de Mesure	Vérification des compteurs électriques (Contrat EDF OA) AUX	Tous les 10 Ans	24/07/15
16X	COMPTAGE METROLOGIE - Voir Registre de Suivi des Instruments de Mesure	Vérification des compteurs électriques (Contrat EDF OA) TC1-TC2-TC3	Tous les 10 Ans	17/08/15
17B	FLUIDE FRIGORIGENE	Contrôle d'étanchéité des circuits contenant des fluides frigorigènes (splits) - Entre 2 et 30 kg de fluide	Tous les 1 Ans	07/04/22
50B	EXIGENCES DES ARRÊTES	Exigence de l'AP : Contrôle du poste de livraison gaz selon article 10 de l'AP	Tous les 5 Ans	15/09/20

Les bureaux de contrôle ont émis certaines remarques :

- Installations électriques :
 - o Bâtiment cogénération - TGBT 1 du Poste HT-BT - Coffrets et armoires électriques : Raccorder individuellement les conducteurs de protection
 - o Bâtiment atelier - RDC - Récepteurs / points lumineux / prises de courant : Améliorer ou réaliser la continuité de la liaison au conducteur de protection (valeur maximale de 2 ohms)
 - o Bâtiment atelier - RDC - Coffrets et armoires électriques : Compléter l'identification des départs
 - o Bâtiment atelier - RDC - Coffrets et armoires électriques : Raccorder individuellement les conducteurs de protection
- Contrôle protection foudre :
 - o Mettre en place de la barrette de cuivre en aval du parafoudre gaz afin d'assurer la liaison de terre des deux modules (phase et neutre)
 - o Installations du bâtiment chaufferie en panne. Non vérifiée
- Vérification des portails électriques :
 - o Créer un livret d'entretien
 - o Joindre au dossier technique la notice de fonctionnement
 - o Vérifier auprès de l'installateur les dispositions prises pour pallier aux risques en zone de fin d'ouverture

➔ Ces remarques sont prises en compte afin d'être traitées en cours d'année.

2.6.2 Autres contrôles

La cohérence des compteurs de chaleur aux abonnés est vérifiée chaque mois lors de la facturation. Aucune incohérence n'a été constatée sur les compteurs au cours de l'exercice.

Un compteur a subi une panne en cours d'exercice. Celui-ci a été réparé et une VCI a été réalisée.

Les VCI des nouveaux compteurs mis en service sont transmis au fil de l'eau à la Collectivité dans le cadre des DOE.

2.7 Bilan des travaux P3

2.7.1 Suivi des travaux P3 - Gros entretien

La chaufferie, le réseau et les sous-stations ont nécessité diverses interventions pour des grosses réparations.

En 2022, le montant des travaux P3 engagés pour le gros entretien en chaufferie et sous-stations ainsi que sur le réseau s'élève à **60 917,45 €HT**, répartis comme indiqué dans le tableau suivant :

Date BDC	Objet de la commande	Montant HT des commandes	Temps total (h)	Montant Compte GER
27/01/22	SONDE ZIRCON POUR ANALYSEUR D'OXYGENE	1 586.00 €	2	1 937.42 €
16/02/22	FORFAIT journée d'intervention à distance	675.00 €	2	889.77 €
01/04/22	FABRICATION DE DALLES.....	4 300.00 €	0	4 945.00 €
09/05/22	MAINTENANCE EPH SUR SILO 1	5 239.07 €	12	6 706.03 €
17/05/22	VISITE TECHNIQUE A FROID/3 JOURS	4 350.00 €	8	5 456.57 €
18/05/22	RECHERCHE FUITE	1 260.00 €	4	1 676.03 €
18/05/22	INSPECTION DE 2 FILTRES A MANCHES	3 580.00 €	4	4 344.03 €
30/05/22	REP RESEAU ENTERRE	2 381.43 €	4	2 965.68 €
23/06/22	ORIZON	4 365.00 €	0	5 019.75 €
08/07/22	FORFAIT-JOURNEE INTER A DISTANCE	675.00 €	2	889.77 €
18/08/22	3 JOURS INTERVENTION -mise à jour de la Supervision	2 800.00 €	8	3 674.07 €
07/09/22	PRESTA SERVICE SUR pompe centrifuge mono horizontale	2 719.03 €	0	3 126.88 €
14/09/22	RECHERCHE FUITE	775.00 €	4	1 118.28 €
27/09/22	detect local échangeur	1 771.43 €	4	2 264.18 €
17/10/22	DIAG SONDE O2 LT3	425.00 €	2	602.27 €
29/11/22	TECHNIque ventilateur de la pac AERMEC	1 263.14 €	0	1 452.61 €
29/11/22	RECHERCHE FUITE	752.50 €	2	978.89 €
30/11/22	RECHERCHE FUITE	3 410.00 €	4	4 148.53 €
30/11/22	RECHERCHE FUITE	400.00 €	0	460.00 €
30/11/22	ADBLUE	4 350.00 €	0	5 002.50 €
13/12/22	MANCHON DE REPARATION	489.24 €	0	562.63 €
14/12/22	FUITE RUE LUIRE	1 950.00 €	8	2 696.57 €
		49 516.84 €	70	60 917.45 €

Outre les travaux P3 de Gros entretien sur la chaufferie, les sous-stations et le réseau, nous avons également eu des travaux P3 de Gros entretien sur la cogénération. Ces travaux P3 sont détaillés dans le tableau suivant :

Date BDC	Objet de la commande	Montant HT des commandes
27/01/22	FILTRES,,,,	1 856.10 €
		1 856.10 €

Conformément au contrat, les travaux P3 détaillés ci-dessus, concernant la cogénération, ne sont pas intégrés au bilan du compte GER.

2.7.2 Focus sur les fuites réseau

Le réseau a connu trois fuites en 2022 (contre 0 en 2021 et 1 en 2020) :

- Une fuite identifiée le 13/05/2022, située sur l'antenne Le Bas, Allée Chantebise.
Elle a fait l'objet d'une réparation provisoire le 16/05/2022 avec pose d'un collier. Une réparation définitive de la fuite a été entreprise les 23 et 24/08/2022 avec remplacement du tube percé. La dégradation de la canalisation s'avérant plus importante que prévue, il a été décidé de remplacer un linéaire plus important. Ce remplacement de canalisation a été réalisé les 29 et 30/08/2022.
Cette fuite a eu un impact sur la fourniture de chaleur de 4 abonnés (seulement 3 abonnés lors des coupures du mois d'août car l'intervention avait été programmée lors de l'arrêt technique de la piscine).
- Une fuite identifiée le 19/09/2022, située sur l'antenne Le Bas, Allée Chantebise.
Située à proximité de la précédente fuite, elle a fait l'objet d'une réparation définitive les 20 et 21/09/2022 avec remplacement du tube percé.
Cette fuite a eu un impact sur la fourniture de chaleur de 3 abonnés
- Une fuite identifiée le 06/12/2022, située sur l'antenne Le Bas, Chemin de la Bonnard.
Elle a fait l'objet d'une réparation provisoire les 12 et 13/12/2022 avec pose d'un collier.
Cette fuite n'a pas eu d'impact sur la fourniture de chaleur aux abonnés



Face à la multiplication des fuites Allée Chantebise et Chemin de la Bonnard (7 fuites en 6 ans sur les 11 fuites survenues sur l'intégralité du réseau), il a été décidé de programmer le renouvellement de 500 ml de réseau dans ce secteur à l'été 2023.

2.7.3 Suivi des travaux P3 - Renouvellement

En 2022, le montant des travaux P3 engagés pour le renouvellement sur la chaufferie, les sous-stations ainsi que sur le réseau s'élève **1 033 337,01 €HT** répartis comme indiqué dans le tableau suivant :

Date BDC	Objet de la commande	Montant HT des commandes	Temps total (h)	Montant Compte GER
06/01/22	PRISE EN CHARGE SS GARANTIE-VIBROPERCUTEUR	0.00 €	2	113.52 €
02/02/22	FORFAIT JOURNALIER INTERVENTION A DISTANCE	675.00 €	2	889.77 €
08/02/22	BARREAUX	5 492.00 €	0	6 315.80 €
18/02/22	PIECES RECHANGES 1ERE URGENCE FILTRE CHAUD	1 987.00 €	0	2 285.05 €
25/03/22	PLAQUES ECHANGEURS ECS	5 048.85 €	0	5 806.18 €
25/03/22	VANNE DANFOSS	6 259.99 €	0	7 198.99 €
29/04/22	FOURN CORNIERES....	2 202.83 €	0	2 533.25 €
12/05/22	Prélèvement amiante	1 794.00 €	2	2 176.62 €
12/05/22	Géodétection	1 510.00 €	3	1 906.78 €
19/05/22	CAM FLO + GASOIL POUR SURCHARGE	975.00 €	0	1 121.25 €
24/05/22	Mission CSPS	1 545.00 €	0	1 776.75 €
03/06/22	VIS ET RONDELLES	408.83 €	0	470.15 €
03/06/22	FOURNITURES PIECES	3 751.57 €	0	4 314.31 €
09/06/22	PIECES DIVERSES	1 420.60 €	0	1 633.69 €
14/06/22	RENOUVELLEMENT RCU - Lot terrassement	292 000.75 €	40	338 071.20 €
15/06/22	Mission Moe	5 850.00 €	0	6 727.50 €
15/06/22	RENOUVELLEMENT RCU - Lot pose tuyauterie	124 394.31 €	40	145 323.79 €
22/06/22	RENOUVELLEMENT RCU - Fourniture tuyauterie	92 377.54 €	0	106 234.17 €
23/06/22	GUIDES CHAINE	911.49 €	0	1 048.21 €
23/06/22	FOURNITURE POUR MAINTENANCE EPH/SILO 3	959.07 €	0	1 102.93 €
23/06/22	ENTRETIEN DU COMPRESSEUR RLR20BG10	2 909.91 €	2	3 459.91 €
24/06/22	KIT MAINTENANCE	2 024.84 €	0	2 328.57 €
30/06/22	Communication flyers	200.00 €	0	230.00 €
08/07/22	REMPLE BARREAUX CH BIOM CR300	1 502.50 €	8	2 181.94 €
08/07/22	REMPLE BARREAUX CH BIOM CR550	1 502.50 €	8	2 181.94 €
11/07/22	RENOUVELLEMENT RCU - Lot terrassement TS	80 000.00 €	35	93 986.54 €
12/07/22	BARREAUX - CDE complément pour frais de port	176.28 €	0	202.72 €
13/07/22	DIVERS SUR DEVIS DISTINTS	29 289.28 €	0	33 682.67 €
13/07/22	FOURNITURE DE FERAILLE	1 241.91 €	0	1 428.20 €
20/07/22	BARREAUX+PLAQUES CH CR550 + CR300	41 990.00 €	0	48 288.50 €
17/08/22	ONDULEUR DREYFUS	2 920.00 €	4	3 585.03 €
25/08/22	RENOUV RESEAU 6ML ALLEE CHANTEBISE	32 700.00 €	16	38 513.13 €
29/08/22	2EME REP ALLEE CHANTEBISE	21 500.00 €	16	25 633.13 €
29/08/22	REMPLE 11 CELLULES	3 569.00 €	4	4 331.38 €
29/08/22	Distribution flyers	1 900.00 €	0	2 185.00 €
31/08/22	Reprise calorifuge Montéliier	4 935.71 €	4	5 903.10 €
01/09/22	Rempl maillons et racleurs chaîne	1 110.60 €	8	1 731.26 €
01/09/22	REMPLE ET DEP ECHANGEUR S,ST*102	2 527.42 €	4	3 133.57 €
27/09/22	Rempl roulement ventilateur sous filtre	1 235.74 €	4	1 648.13 €
26/09/22	Rempl micromodule commande électrique	755.25 €	4	1 095.57 €
27/09/22	rejoint detectin incendie local extension	1 398.00 €	0	1 607.70 €
29/09/22	REMPLE SONDE PH CONDENSEUR	705.00 €	4	1 037.78 €
29/09/22	REP TUYAUTERIE ET SOUDURE	1 650.00 €	2	2 011.02 €
03/10/22	Remplacement du variateur de vitesse	5 981.10 €	2	6 991.78 €
03/10/22	Remplacement de la vanne de détente gaz « DUNGS »	1 290.00 €	2	1 597.02 €
05/10/22	REMPLE SONDE PH CONDENSEUR	1 215.54 €	2	1 511.39 €
05/10/22	Rempl des 3 pompes du GMP de La Chaufferie de Dreyfus	2 190.00 €	8	2 972.57 €
06/10/22	rempl de la pompe puisard au local échangeur de la chaufferie de Dreyfus	1 460.42 €	4	1 906.52 €
06/10/22	SYST HYDRAUL CHAUFF	3 944.34 €	1	4 592.75 €
11/10/22	Réfection de voirie sur demi-chaussée Montéliier	24 614.75 €	0	28 306.96 €
11/10/22	Fourniture de matériels supplémentaires	6 444.49 €	0	7 411.16 €
11/10/22	Reprise de soudure + calorifuge	2 109.67 €	0	2 426.12 €
12/10/22	Régul commande - analyse sur enrobé	2 754.00 €	0	3 167.10 €
17/10/22	CONDUITE CHAUFF ALLEE CHANTEBISE	7 000.00 €	8	8 504.07 €
17/10/22	FILTRE CERAMIQUE	258.00 €	0	296.70 €
03/11/22	remplacement du regulateur et des vannes de réglages du reseau depart Dreyfus	4 841.99 €	16	6 476.42 €
03/11/22	Remplacement des circulateurs (Bouclage ECS) dans les SSTs du réseaux	5 127.50 €	16	6 804.76 €
03/11/22	Remplacement des actionneurs électriques du réseau départ Dreyfus	2 900.00 €	16	4 243.13 €
03/11/22	Remplacement de la Vanne et du Servomoteur du réseau départ Dreyfus	2 870.00 €	0	3 300.50 €
04/11/22	REMPLE VANNES REGUL	14 984.73 €	0	17 232.44 €
16/11/22	REMPLE CARTE ANALOGIQUE DU ROTAMETRE DE DEBIT	1 676.00 €	2	2 040.92 €
01/12/22	Analyse sur enrobé Chemin de la Bonnard	2 178.00 €	0	2 504.70 €
07/12/22	Mission de coordination CSPS	2 150.00 €	0	2 472.50 €
13/12/22	DETECTEUR VIBRANT	992.00 €	0	1 140.80 €
		884 290.30 €	289	1 033 337.01 €

2.7.4 Bilan des travaux de renouvellement depuis 2017

2.7.4.1 Bilan technique

Depuis le démarrage du contrat, le bilan des travaux de renouvellement est le suivant :

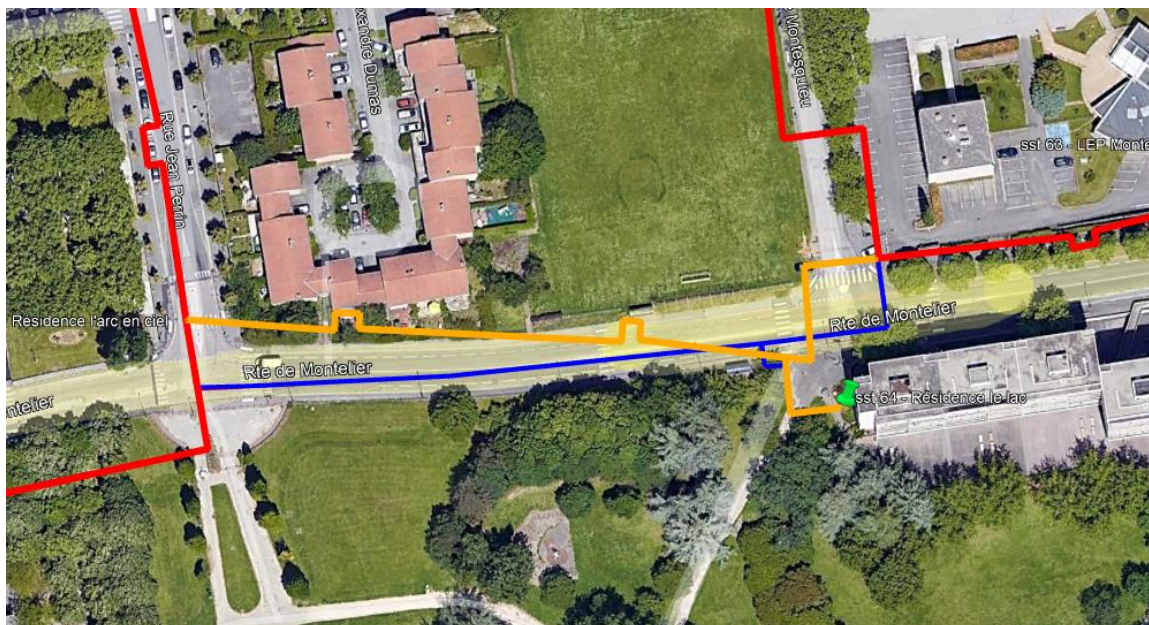
Travaux de Renouvellement contractuels réalisés à fin 2022	
Sous-stations	Rénovation des sous-stations Polygone
Réseau	1 514 ml sur le réseau le Plan 1 566 ml sur le réseau Fontbarlettes 341 ml sur le réseau Le Bas

Au terme du contrat, 10 219 ml de réseau devront avoir été rénovés.

Le taux de réalisation des travaux de renouvellement du réseau à fin 2022 est de 33,5 %.

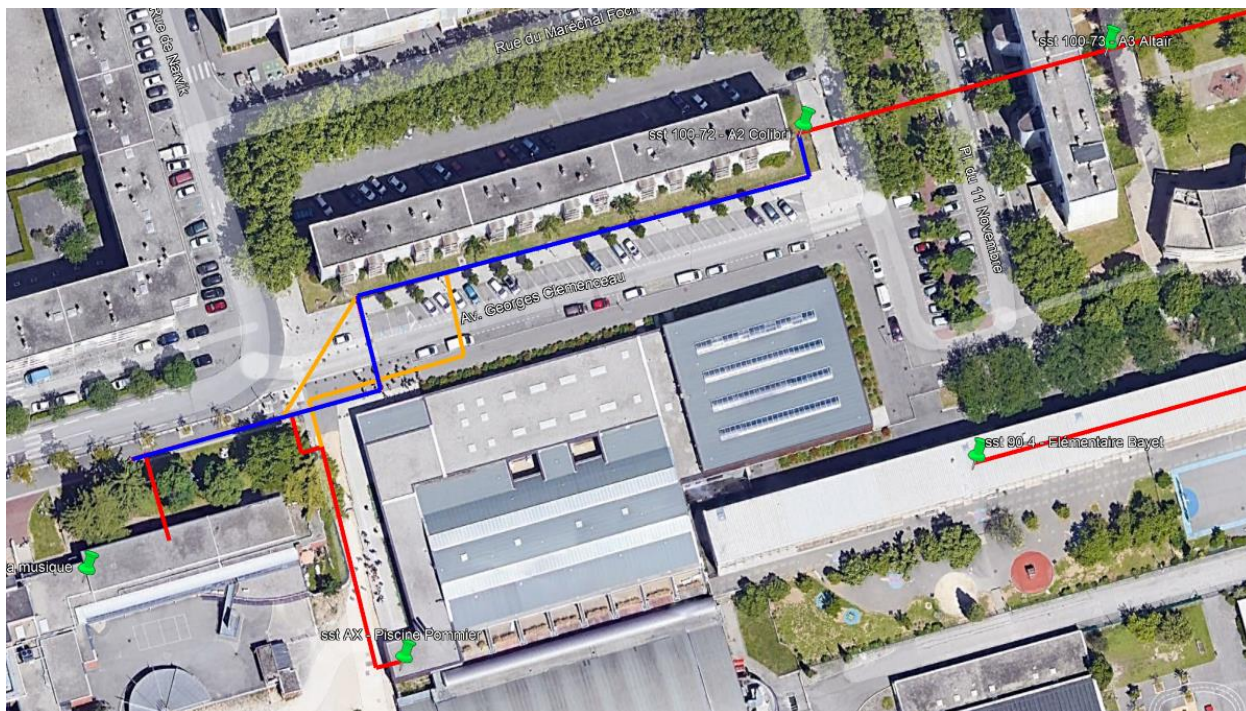
En 2022, les travaux de renouvellement du réseau ont concerné :

- 192 ml sur le réseau Le Plan, Route de Montélier



(En rouge le réseau existant / en bleu le réseau rénové / en orange le réseau abandonné)

- 156 ml sur le réseau Le Bas, Rue Clémenceau



(En rouge le réseau existant / en bleu le réseau renouvelé / en orange le réseau abandonné)

- 24 ml sur le réseau Le Bas, Allée Chantebise et Chemin de la Bonnard (remplacement de canalisations à la suite de fuites)

Le renouvellement de 130 ml de réseau Rue Mermoz prévu en 2022 n'a pas pu être réalisé et est reporté en 2023.

Le plan de renouvellement pour l'exercice 2023 est le suivant :

- Renouvellement de 500 ml de réseau Allée Chantebise et Chemin de la Bonnard
- Renouvellement de 130 ml de réseau Rue Mermoz
- Pose d'un fond bombé sur une antenne abandonnée Route de Montéliér

2.7.4.2 Bilan financier

Le tableau suivant présente une comparaison, depuis le démarrage du contrat, entre les montants du plan de renouvellement du contrat (avenant 3) et du plan de renouvellement réel ainsi qu'une projection sur les 2 prochaines années :

	Plan de renouvellement prévisionnel - Contrat DSP				Montants réels affectés au plan de renouvellement		Plan de renouvellement prévisionnel - Révision 2022	
	2017 à 2021	2022	2023	2024	2017 à 2021	2022	2023	2024
Chaufferie	41 478	59 071	41 478	32 502	94 203	184 922	41 478	32 502
Sous-stations	415 211	0	0	64 482	625 454	25 370	0	0
Réseau	1 342 797	206 360	398 662	605 022	863 806	823 045	852 000	100 000
TOTAL	1 799 486	265 431	440 140	702 006	1 583 463	1 033 337	893 478	132 502
TOTAL	3 207 063				3 642 780			

2.7.5 Bilan du compte GER

2.7.5.1 Débit

Les travaux imputés sur le compte GER correspondent aux travaux de gros entretien et de renouvellement sur la chaufferie, les sous-stations et le réseau. La synthèse des imputations P3 au compte de GER est la suivante :

	Commandes P3 (€HT)	Frais de gestion (€HT)	Nb heures techniciens	Coûts heures techniciens	TOTAL
Janvier	1 586.00	237.90	4	227.03	2 050.93
Février	8 829.00	1 324.35	4	227.03	10 380.38
Mars	11 308.84	1 696.33	0	0.00	13 005.17
Avril	6 502.83	975.42	0	0.00	7 478.25
Mai	22 634.50	3 395.18	37	2 100.06	28 129.73
Juin	531 573.91	79 736.09	82	4 654.18	615 964.18
Juillet	156 377.47	23 456.62	53	3 008.19	182 842.28
Août	70 324.71	10 548.71	52	2 951.43	83 824.85
Septembre	14 647.47	2 197.12	34	1 929.78	18 774.37
Octobre	59 687.31	8 953.10	29	1 645.99	70 286.40
Novembre	42 575.86	6 386.38	56	3 178.47	52 140.71
Décembre	7 759.24	1 163.89	8	454.07	9 377.19
TOTAL	933 807.14	140 071.07	359	20 376.24	1 094 254.46

Le coût horaire de la main d'œuvre est défini contractuellement de la façon suivante :

Base	50	€HT/h
Coef révision R22 (Juin 2022)	1.135	
Coût horaire MO révisé	56.76	€HT/h

Le coût des fournitures et de la sous-traitance est de 933 807,14 €HT avant application des frais de gestion de 15% (conformément au contrat).

Le nombre d'heures affectés aux travaux P3 est de 359 heures. Le coût moyen de l'heure de main d'œuvre technicien pour les interventions prévues au titre du P3 est de 56,76 €HT (révisé conformément au contrat).

Le coût de la main d'œuvre représente donc de 20 376,24 €HT.

2.7.5.2 Crédit

Les recettes R23 correspondent à :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
PS facturées (kW)	40 201	40 201	40 201	40 201	40 201	40 201	39 966	39 966	39 966	39 966	39 966	39 966	40 084
R23 (€HT/kW)	21.746	21.779	21.864	22.008	22.155	22.229	22.324	22.419	22.557	22.730	22.676	22.720	22.267
Crédit 2022 Compte GER	72 851.49	72 962.05	73 246.81	73 729.22	74 221.69	74 469.60	74 350.75	74 667.15	75 126.77	75 702.95	75 523.10	75 669.64	892 521.20

2.7.5.3 Solde

Le solde du compte GER est donc le suivant :

Compte GER (€HT)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Crédit (R23)	571 700 €	593 921 €	573 124 €	542 124 €	855 975 €	892 521 €
Débit	138 224 €	963 421 €	155 621 €	109 973 €	149 651 €	1 094 254 €
Produits financiers Année N-1		3 901 €	597 €	4 228 €	7 748 €	12 437 €
Solde annuel	433 475 €	-365 599 €	418 101 €	436 379 €	714 072 €	-189 296 €
Solde cumulé	433 475 €	67 876 €	485 977 €	922 356 €	1 636 428 €	1 447 132 €

Le compte GER est positif à hauteur de 1 447 132 €.

2.8 Bilan des travaux de premier établissement

2.8.1 Détail des travaux

Les travaux de premier établissement suivants ont été réalisés en 2022 :

- Travaux de mise en œuvre d'une nouvelle sous-station (Dépôt de bus - Administration). Celle-ci n'a cependant pas été mise en service en 2022.

2.8.2 Montant des travaux

Le tableau suivant indique les montants des travaux de premier établissement réalisés depuis le démarrage du contrat :

	Montants réalisés au 31/12/2022 (k€HT)
Passage en basse température de la chaufferie, du réseau et des sous-stations	5 600
Création de la chaufferie biomasse et gaz La Forêt	12 925
Extension du réseau de chaleur	7 253
TOTAL	25 778

Les travaux de premier établissement réalisés depuis 2017 représentent un montant de 25,8 M€.

L'intégralité des travaux de création de la chaufferie la Forêt a été finalisée en 2022. Les seuls travaux de premier établissement restant à réaliser concernent la création des branchements et sous-stations vers les nouveaux abonnés.

La somme des investissements réalisés par EVVA depuis 2017 représente un montant de 28,1 M€. En plus des travaux de premier établissement s'ajoutent les droits d'entrée (759 k€), les travaux sur le compresseur de la turbine (825 k€), les travaux d'intégration du réseau le Plan (445 k€) et d'autres postes divers moindres (277 k€).

2.9 Bilan des autres travaux

Aucun autre travaux significatif n'a été réalisé par EVVA au cours de l'exercice 2022.

A la suite d'une visite d'inspection de la DREAL réalisée le 11 janvier 2022, il a été demandé une sécurisation de la cheminée et du filtre à charbon (équipements ne faisant plus partie du périmètre de la délégation).

Deux devis pour le démantèlement de la cheminée et du filtre à charbon ont été transmis à la Ville de Valence. Une enveloppe financière d'environ 160 000 €HT semble nécessaire pour cette opération.

Par ailleurs, un diagnostic Structure des bâtiments de l'ancienne chaufferie Dreyfus ne faisant plus partie du périmètre de la Délégation a été réalisé en juin 2022 au frais de la Ville de Valence.

Diverses préconisations à réaliser à court (1 an) ou moyen terme (3 ans) ont été formulées sur la cheminée (traitement de la rouille) et sur le filtre à charbon (traitement de la rouille, remise en place des plaques de couverture, surveillance des fissures de massifs béton, passivation des poteaux).

Ces travaux seront réalisés sous 1 an.

2.10 Inventaire des biens

L'inventaire des biens de la délégation a été mis à jour en fonction des travaux de premier établissement réalisés au cours de l'exercice 2022.

Le plan du réseau est fourni en Annexe 6.

2.11 Effectifs en insertion

Le décompte de l'exercice 2022 est le suivant :

Lot	Nombre d'heures d'insertion
Paysagiste	181
Travaux VRD renouvellement réseau	180

Depuis le démarrage du contrat, le nombre d'heures d'insertion réalisé s'élève à 7 081,25 h pour une obligation de 6 800 h au contrat.

Nombre heures insertion						
2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
1 192	336	3 287	1 810	96	361	7 081.25

Le nombre d'heures d'insertion prévu au contrat a été dépassé.

L'Annexe 7 présente les attestations disponibles pour l'exercice 2022.

3 *Compte rendu financier*

3.1 Rapports financiers comptables

Le rapport des états financiers pour l'exercice 2022 est présenté en Annexe 8.

3.2 Tarifs du service

La facturation est composée :

- Du terme R1 proportionnel à la consommation en chaleur, couvrant la part fourniture d'énergie,
- Du terme R2, proportionnel à la puissance souscrite, couvrant la part abonnement au service.

3.2.1 *Terme R1*

Le terme R1 évolue selon la mixité imposée contractuellement, soit en période 2 :

- 44,54 % en fonction du terme R1bois,
- 32,60 % en fonction du terme R1cogé,
- 12,57 % en fonction du terme R1 PAC,
- 10,29 % en fonction du terme R1gaz.

Les termes R1gaz et R1cogé sont dépendants de divers indices dont majoritairement de l'indice gaz PEG (appelé TRS dans la formule d'indexation).

Le terme R1bois est très majoritairement dépendant du prix du bois.

Le terme R1PAC est entièrement dépendant du prix de l'électricité.

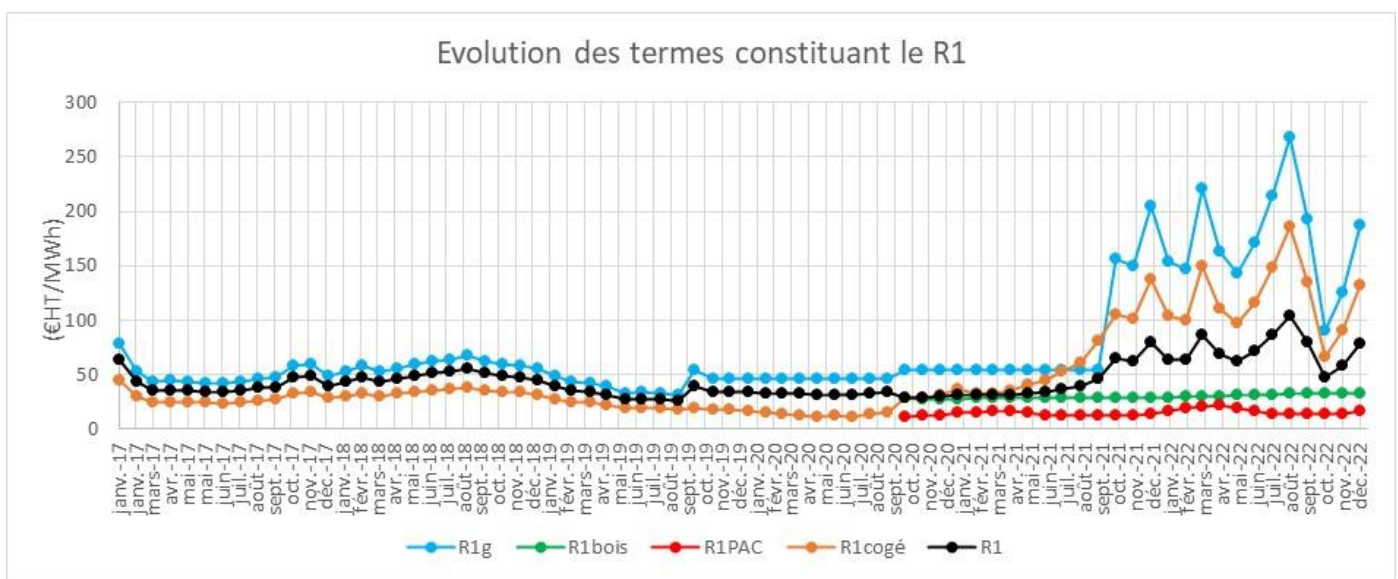
L'évolution des indices et termes constituant le R1 est la suivante en 2022 :

(€HT/MWh)	Période 2 - Base Avenant 3 (date de valeur 01/08/2018)	2022											
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Abt Gaz	15 795.60	15 678.48	15 678.48	15 678.48	15 678.48	15 678.48	15 678.48	941.40	941.40	941.40	941.40	941.40	941.40
CJS Gaz	496.40	514.97	514.97	514.97	513.19	513.19	513.19	307.03	307.03	307.03	307.03	307.03	307.03
TRS Gaz	25.84	82.19	78.70	123.57	88.61	75.85	93.27	123.63	157.27	110.65			
TICGN	1.52	1.52	1.52	1.52	1.52	1.52	1.52	1.52	1.52	1.52	1.52	1.52	1.52
CTA Gaz	40 370.88	15 089.33	15 089.33	15 089.33	15 090.48	15 090.48	15 090.48	233.11	233.16	233.16	233.11	233.11	233.11
Abt Cogé		15 678.48	15 678.48	15 678.48	15 678.48	15 678.48	15 678.48	941.40	15 405.24	15 405.24	15 405.24	15 405.24	15 405.24
CJS Cogé	496.40	514.97	514.97	514.97	513.19	513.19	513.19	511.15	511.15	511.15	511.15	511.15	511.15
TRS Cogé	25.84	82.19	78.70	123.57	88.61	75.85	93.27	123.63	157.27	110.65	48.43	69.57	107.81
CTA Cogé	42 910.68	31 909.05	31 909.05	31 909.05	28 340.88	28 340.88	28 340.88	28 340.88	28 076.40	28 076.40	28 076.40	28 076.40	28 076.40
Bois CEEB	112.00	110.90	117.90	117.90	117.90	126.60	126.60	126.60	135.00	135.00	135.00	136.60	136.60
LV2	238.59	246.97	246.97	246.97	263.18	263.18	263.18	273.92	273.92	273.92	273.54	273.54	273.54
R1g	62.37	153.461	147.773	220.858	163.871	143.089	171.461	213.736	268.528	192.599	91.254	125.688	187.971
R1cogé	42.13	103.825	99.983	149.351	111.050	97.013	116.178	148.740	186.531	135.242	66.784	90.044	132.115
R1bois	28.31	28.256	29.496	29.496	29.595	31.135	31.135	31.212	32.698	32.698	32.709	32.992	32.992
R1PAC	10.75	16.012	19.309	20.258	22.347	19.941	16.227	13.856	13.528	13.743	13.460	14.250	15.990
R1	34.110	64.236	63.365	87.099	69.055	62.724	71.425	86.126	104.705	80.199	47.422	58.774	79.116
R1 (T<45°C)	32.4045	61.024	60.197	82.744	65.602	59.588	67.854	81.820	99.470	76.189	45.051	55.835	75.160

Le terme R1 a fortement fluctué selon les mois lors de l'exercice 2022 mais est globalement resté élevé en raison d'un prix du gaz élevé.

Les valeurs indiquées dans le tableau précédent ne tiennent pas compte du bouclier tarifaire du gouvernement, applicable sur les bâtiments de logements, et détaillé au § 3.2.2.

L'évolution des termes R1g, R1cogé, R1bois, R1PAC et R1 est la suivante depuis le démarrage du contrat :



	2017	2018	2019	2020	2021	2022
R1 moyen pondéré des consommations mensuelles (€HT/MWh)	47,21	45,53	37,42	31,42	46,32	70,71
Evolution (%)		-4 %	-18 %	-16 %	+47 %	+53 %

3.2.2 Impact du bouclier tarifaire sur le terme R1

En raison de la hausse importante du prix du gaz, le Gouvernement a mis en place un bouclier tarifaire sur le prix du gaz, plafonnant son prix à son niveau d'octobre 2021. Ce bouclier tarifaire est applicable aux bâtiments de logements utilisant du gaz via un réseau de chaleur.

Les 3 premières périodes d'application ont été les suivantes :

- 1^{ère} période : du 1^{er} novembre 2021 au 28 février 2022
- 2^{ème} période : du 1^{er} mars 2022 au 30 juin 2022
- 3^{ème} période : du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022

Les demandes d'aides au Gouvernement ont été faites par EVVA pour les 3 périodes pour les abonnés éligibles au bouclier tarifaire. A fin 2022, seuls les 2 premières périodes avaient fait l'objet d'un paiement de l'aide par le Gouvernement et donc d'un versement de cette aide par EVVA aux abonnés concernés.

3.2.2.1 Exercice 2021

L'impact du bouclier tarifaire sur le terme R1 a été le suivant pour l'exercice 2021 :

	2021	
	1 ^{ère} période	
	Novembre	Décembre
R1 facturé (€HT/MWh)	62.53	80.41
R1 facturé (€TTC/MWh)	65.97	84.83
Réduction sur le R1 du bouclier tarifaire (€TTC/MWh)	11.32	24.76
R1 après bouclier tarifaire (€TTC/MWh)	54.65	60.07

Sur l'ensemble de l'exercice 2021, le R1 moyen pondéré des consommations mensuelles a été de 40,74 €HT/MWh pour les bâtiments éligibles au bouclier tarifaire, contre 46,32 €HT/MWh pour l'ensemble des abonnés du réseau de chaleur hors bouclier tarifaire.

3.2.2.2 Exercice 2022

L'impact du bouclier tarifaire sur le terme R1 a été le suivant pour l'exercice 2022 :

	2022											
	1 ^{ère} période		2 ^{ème} période				3 ^{ème} période					
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
R1 facturé (€HT/MWh)	64.24	63.37	87.099	69.055	62.724	71.425	86.13	104.71	80.20	47.42	58.77	79.12
R1 facturé (€TTC/MWh)	67.77	66.85	91.89	72.85	66.17	75.35	90.86	110.46	84.61	50.03	62.01	83.47
Réduction sur le R1 du bouclier tarifaire	22.31	20.01	23.18	20.87	18.13	28.77	27.52	36.21	41.05	0.08	14.00	39.18
R1 après bouclier tarifaire (€TTC/MWh)	45.46	46.84	68.71	51.98	48.04	46.58	63.34	74.25	43.56	49.95	48.01	44.29

Sur l'ensemble de l'exercice 2022, le R1 moyen pondéré des consommations mensuelles a été de 48,15 €HT/MWh pour les bâtiments éligibles au bouclier tarifaire, contre 70,71 €HT/MWh pour l'ensemble des abonnés du réseau de chaleur hors bouclier tarifaire.

3.2.3 Terme R2

Le terme R2 correspond à la somme des termes R21, R22, R23, R24, R25 et R26.

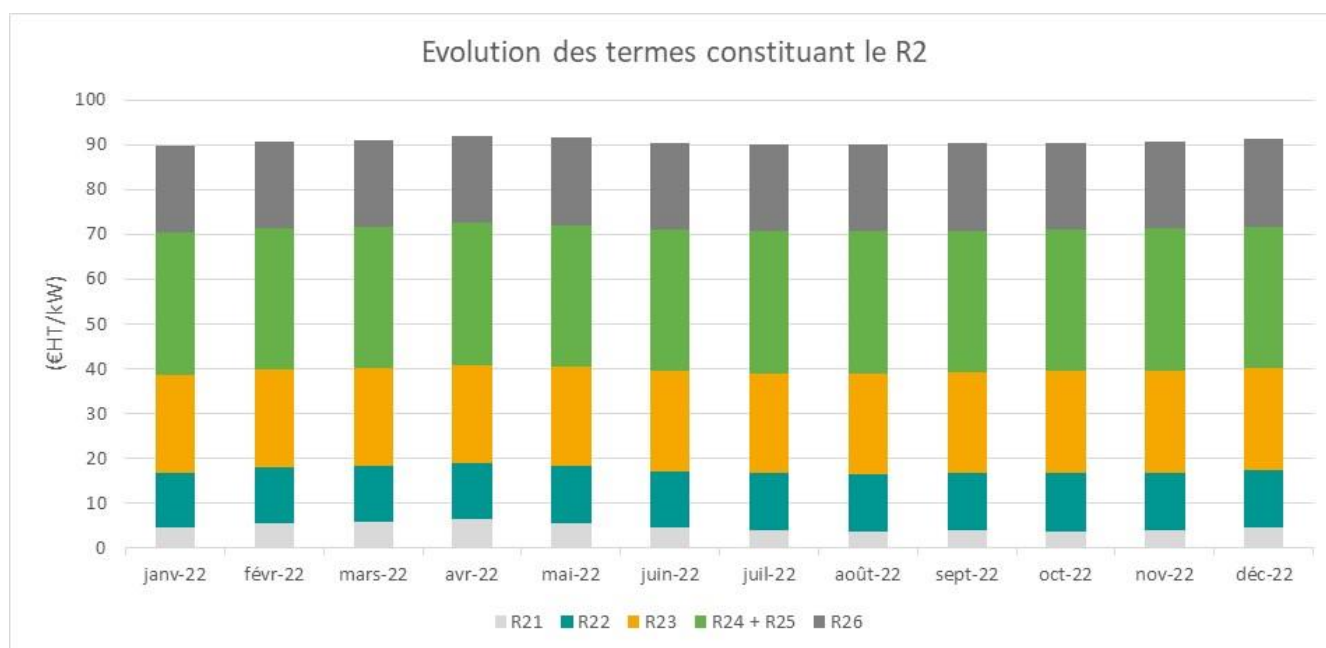
Ces termes sont dépendants de divers indices qui, pour le R21, R22 et R23, varient relativement peu au cours d'un exercice.

Les termes R24 et R25 sont fixes.

Le terme R26 est pour sa part dépendant du prix d'achat des quotas CO2 par la délégation. Le cours du quotas CO2 sur le marché est resté à un niveau élevé en 2022.

Des acomptes R26 ont été facturés en 2022. Le volume exact et le montant des quotas CO2 n'étant connus qu'au cours de l'exercice 2023, une régularisation de la facturation 2022 est à prévoir en 2023, conformément à l'article 62.2 du contrat.

L'évolution des termes R21, R22, R23, R24+R25, R26 et donc du R2 facturé est la suivante en 2022 :



		2022											
(€/kWh)	Période 2 - Base Avenant 3 (date de valeur 01/08/2018)	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
EMT	95.20	141.80	171.00	179.40	197.90	176.60	143.70	122.70	119.80	121.70	119.20	126.20	141.60
ICHT-IME	121.00	128.80	128.80	128.80	129.20	129.20	129.20	130.40	130.40	130.40	131.50	131.50	131.50
FSD2	129.80	153.00	160.10	160.60	167.50	168.30	167.90	171.10	173.50	177.40	178.50	178.30	177.70
BT40	107.10	114.50	114.80	115.60	116.80	118.20	118.90	119.30	120.20	121.50	122.70	122.20	122.60
R21	3.05	4.543	5.478	5.748	6.340	5.658	4.604	3.931	3.838	3.899	3.819	4.043	4.537
R22	11.57	12.365	12.460	12.467	12.584	12.594	12.589	12.706	12.739	12.791	12.874	12.872	12.864
R23	20.63	21.746	21.779	21.864	22.008	22.155	22.229	22.324	22.419	22.557	22.730	22.676	22.720
R24	47.07	47.070	47.070	47.070	47.070	47.070	47.070	47.070	47.070	47.070	47.070	47.070	47.070
R25	-15.46	- 15.460	- 15.460	- 15.460	- 15.460	- 15.460	- 15.460	- 15.460	- 15.460	- 15.460	- 15.460	- 15.460	- 15.460
R26		19.440	19.440	19.440	19.440	19.440	19.440	19.440	19.440	19.440	19.440	19.440	19.440
R2	66.86	89.704	90.767	91.129	91.982	91.457	90.472	90.011	90.046	90.297	90.473	90.641	91.171

Le terme R2 facturé a augmenté entre décembre 2021 et décembre 2022, principalement en raison de la hausse de l'estimation du terme R26 fixé pour la facturation des acomptes.

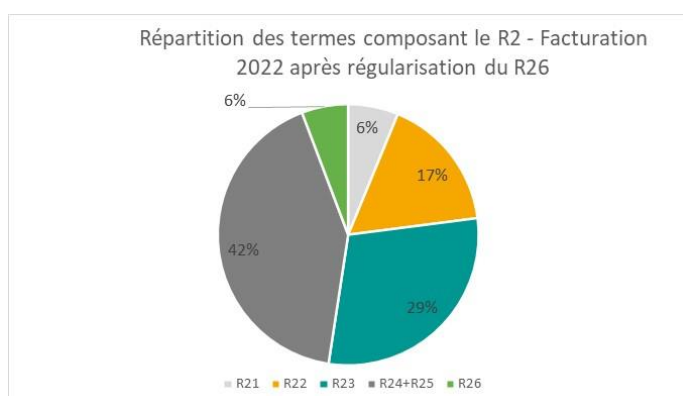
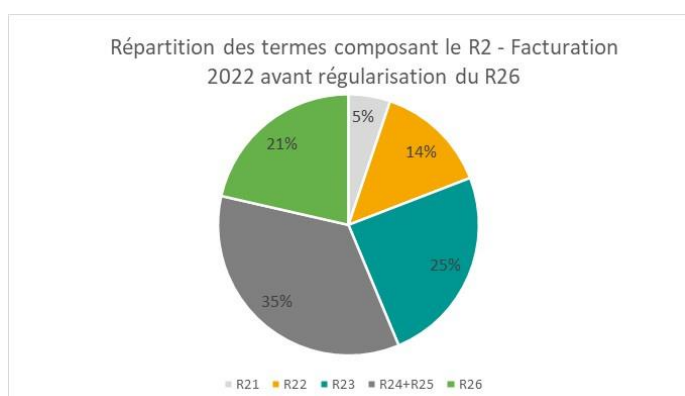
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
R2 moyen - hors R26 (€HT/kW)	55,00	55,39	56,44	61,15	69,26	71,24
Evolution (%)		+0,7 %	+2 %	+8 %	+13 %	+3 %
R2 moyen - avec régularisation R26 (à venir pour 2023) (€HT/kW)	59,43	59,80	62,8	70,56	90,57	75,60
Evolution (%)		+0,6 %	+5 %	+12 %	+28 %	-17 %

Le terme R2 moyen hors R26 a augmenté de près de 3 % entre 2021 et 2022.

Le terme R2 avec R26 a diminué entre 2021 et 2022 pour les raisons suivantes :

- Baisse des émissions de CO2 des installations en raison notamment de la mise en dispatch de la cogénération en janvier 2022,
- Obtention en 2022 de l'allocation gratuite de quotas CO2 pour les 2 exercices 2021 et 2022 pour la chaufferie la Forêt (cf § 3.8),
- Prise en compte de l'avenant 4 signé en mars 2023 intégrant la recette complémentaire de la cogénération liée au CO2 en diminution du terme R26 pour l'exercice 2022,
- Baisse de près de 5 % du prix des quotas CO2 achetés.

Le montant des acomptes facturés en 2022 a été défini fin 2021 à 19,44 €HT/kW, conjointement avec le délégant, en fonction de l'estimation des émissions de CO2 à venir et du prix du CO2 sur le marché à ce moment-là. Le R26 devrait finalement s'élever à 4,4 €HT/kW pour les raisons précédemment décrites, qui ne pouvaient pas être anticipées fin 2021.



Le terme R26 a représenté 21 % de la facturation du R2 en 2022. Lorsque la facturation de régularisation (avoirs) de ce terme aura été émise en 2023, il ne représentera plus que 6 % de la facturation du R2.

3.3 Facturation aux abonnés

3.3.1 Régularisation des factures 2020 et 2021

3.3.1.1 Bouclier tarifaire 2021

Les avoirs du bouclier tarifaire des mois de novembre et décembre 2021 ont été émis en juin 2022.

Les aides perçues par les abonnés éligibles au bouclier tarifaire du Gouvernement ont représenté un montant de 204 065,66 € en 2021.

3.3.1.2 Régularisation du R26 2020 et 2021

Les factures présentées en 2020 et 2021 ne tenaient pas compte de la régularisation sur l'ensemble des sites du terme R26 (compensation de l'achat de quotas CO2).

La chaufferie biomasse la Forêt ayant été mise en service fin 2020, les allocations de quotas CO2 n'ont été connues qu'en 2022 pour ce site. La régularisation pour la prise en compte du terme R26 pour l'exercice 2020 n'a donc été effectuée qu'en 2022 (un acompte en janvier 2022 et une régularisation définitive en août 2022, lorsque les allocations de quotas CO2 ont été connues).

Le montant des quotas CO2 refacturé aux abonnés est de 322 773,48 €HT pour l'exercice 2020 et de 731 543,89 €HT pour l'exercice 2021.

3.3.1.3 Autres régularisations

Lors de l'exercice 2022, il a été procédé aux régularisations de factures de 3 sous-stations.

3.3.2 Détail des factures 2022

3.3.2.1 Facturation mensuelle émise

La facturation R1 et R2 aux abonnés a représenté un montant de 7 578 446 €TTC en 2022.

La facturation 2022 ne tient pas compte de la régularisation à venir sur l'ensemble des sites du terme R26 (compensation de l'achat de quotas CO2). Elle tient cependant compte des acomptes facturés mensuellement.

Cette facturation ne tient également pas compte des aides perçues dans le cadre du bouclier tarifaire pour l'exercice 2022.

3.3.2.2 Bouclier tarifaire 2022

Les avoirs du bouclier tarifaire des mois de janvier à février 2022 ont été émis en juin 2022. Les avoirs du bouclier tarifaire des mois de mars à juin 2022 ont été émis en décembre 2022.

Les aides du bouclier tarifaire des mois de juillet à décembre 2022 ont fait l'objet d'une demande par EVVA en 2023 et seront versées aux abonnés éligibles en 2023.

Les aides perçues par les abonnés éligibles au bouclier tarifaire du Gouvernement ont représenté un montant de 411 954,41 € sur la période de janvier à juin 2022.

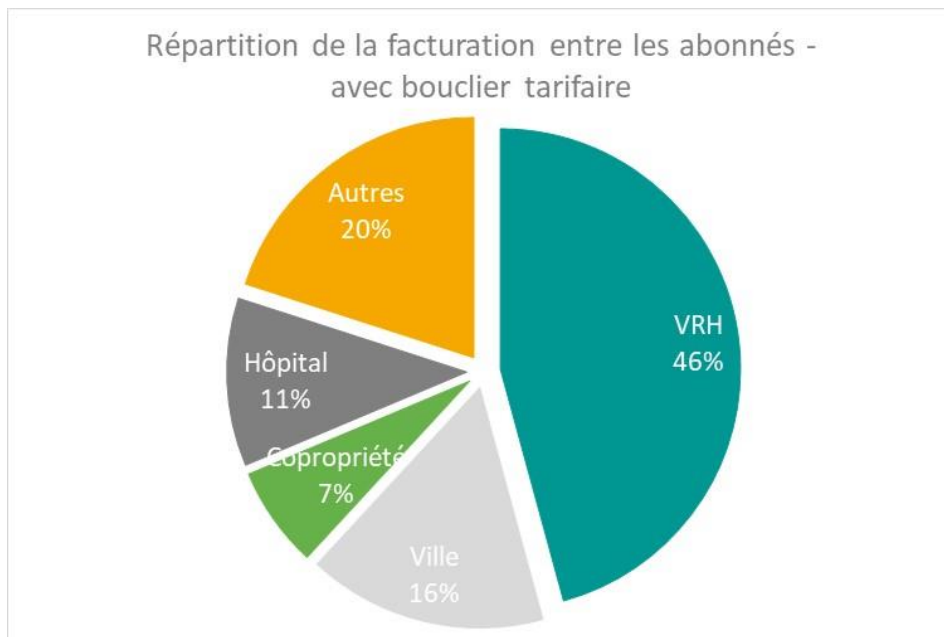
3.3.2.3 Régularisation R26 à venir

La facturation du terme R26 va représenter un montant total de 174 703,49 €HT en 2022. Les acomptes facturés en 2022 représentent un montant de 777 326,35 €HT. Le solde restant à facturer est donc de - 602 622,86 €HT, soit - 635 767,12 €TTC.

	2022	2021	Variation 2022/2021
Montant facturé (€TTC)	7 578 446	6 049 069	
Régularisation années antérieures (€TTC)		119 476	
Bouclier tarifaire (€)	-411 954	-204 066	
Régularisation R26 (€TTC)	-635 767	771 779	
TOTAL avec R26 et bouclier tarifaire (€TTC)	6 530 724	6 736 258	-3.1%

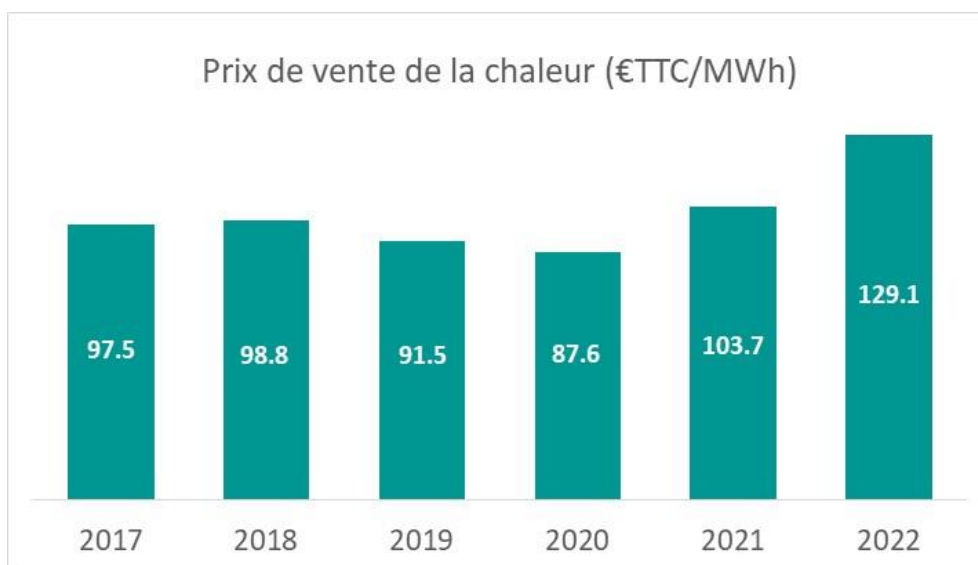
La facturation globale aux abonnés a diminué de 3,1 % entre 2021 et 2022, en raison d'une aide plus importante via le bouclier tarifaire en 2022 et d'une baisse des consommations énergétiques des abonnés.

Le graphique ci-après présente une répartition de la facturation 2022 avec bouclier tarifaire perçu par type d'abonnés (avant prise en compte de la régularisation du terme R26) :



3.3.3 Analyse du prix de vente de la chaleur

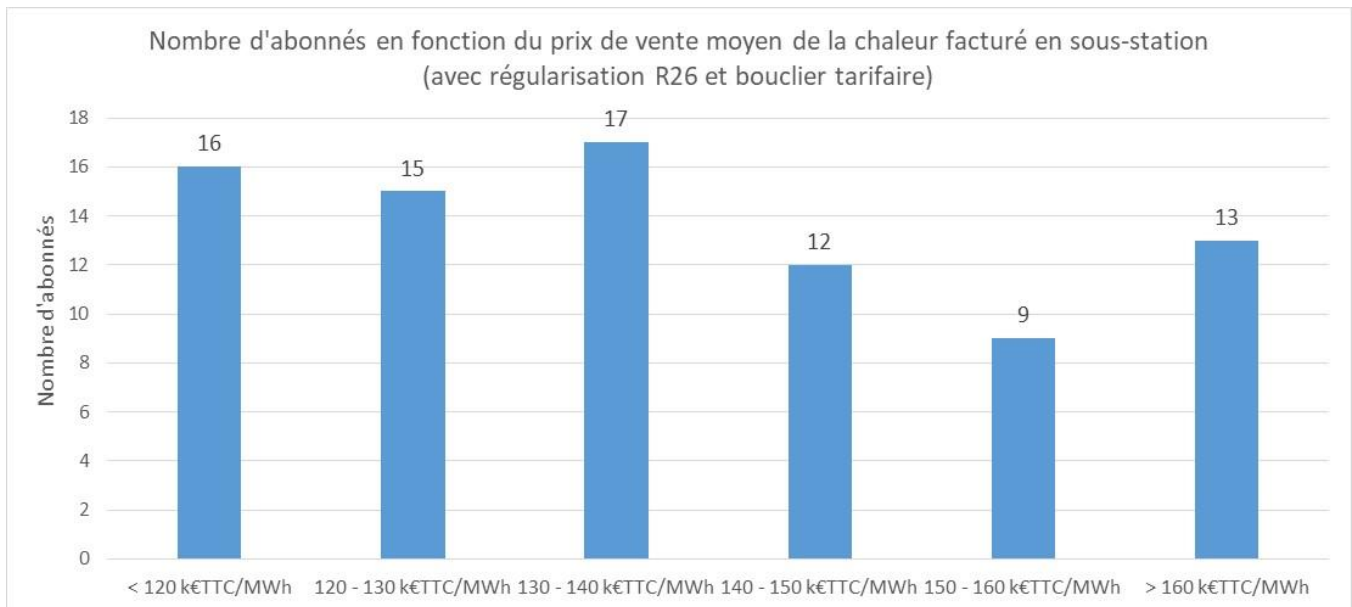
Le prix de vente de la chaleur de l'exercice 2022 est en moyenne égal à 137,2 €TTC/MWh sans bouclier tarifaire et après régularisation du R26 à venir en 2023. Ce prix de vente de la chaleur est de 129,1 €TTC/MWh avec prise en compte du bouclier tarifaire.



Le prix de vente moyen de la chaleur a augmenté principalement en raison de la hausse des tarifs du gaz et de la baisse des consommations des abonnés à la suite d'un hiver moins rigoureux.

Le coût énergétique par logement ou par équivalent logement est de 1 205 €TTC en 2022 (R26 compris).

Le tableau suivant indique les disparités du prix moyen entre les différents abonnés, après intégration de la régularisation du terme R26 et la prise en compte du bouclier tarifaire perçu en 2022 :



Les écarts entre les abonnés s'expliquent par l'éligibilité ou non au bouclier tarifaire ainsi que par des profils de besoins différents entraînant des écarts de puissance souscrite pour des consommations semblables :

- Présence ou non d'eau chaude sanitaire,
- Intermittence d'occupation du bâtiment,
- Gestion des réduits et des relances de température,
- Tailles et exposition des bâtiments,
- Rénovation des bâtiments,
- ...

Le tableau ci-après présente une répartition de la facturation par principaux abonnés (avec régularisation du R26) :

	Prix de vente moyen de la chaleur (€TTC/MWh)
VRH	124.7
Ville	142.7
Copropriétés	113.1
Hôpital	119.3
Autres	143.1
Moyenne	129.1

L'hôpital a un prix de vente plus faible que la moyenne qui s'explique par son profil de consommation, avec une consommation régulière importante.

Les copropriétés et les bâtiments de Valence Romans Habitat ont un prix de vente plus faible que la moyenne qui s'explique, d'une manière générale, par l'éligibilité au bouclier tarifaire, par la fourniture d'ECS et une faible intermittence qui augmentent les consommations de chaleur pour une puissance souscrite donnée.

Les bâtiments de Valence Romans Habitat ont un prix de vente supérieur à celui des copropriétés, probablement en raison des rénovations énergétiques opérées qui entraînent une diminution des consommations énergétiques et des factures de R1 et R2 mais une hausse du prix moyen. En effet, Valence Romans Habitat a une facture annuelle par logement inférieure à celle des logements en copropriété (981 €TTC/log en moyenne pour Valence Romans Habitat contre 1 048 €TTC/log en moyenne pour les copropriétés).

3.4 Principales factures impayées

A fin 2022, les principales factures impayées représentaient un montant total de 278 290 €TTC.

3.5 Amortissement des travaux de premier établissement

Les montants des travaux amortis sont les suivants :

	Base d'amortissement	Début d'amortissement	Fin d'amortissement	Durée d'amortissement	Dotations aux amortissements de l'exercice	Amortissements antérieurs	Amortissements au 31/12/2022
Passage en basse température de la chaufferie, du réseau et des sous-stations + installation d'une nouvelle chaudière	5 591 694	01/01/18	31/12/40	23 ans	243 116	972 463	1 215 578
Extension du réseau Le Plan et rénovation des sous-stations VHR Le Plan	445 231	01/01/18	31/12/40	23 ans	19 358	77 431	96 789
Cogénération	8 374	01/01/18	31/12/40	23 ans	364	1 456	1 820
Droit d'entrée	758 698	01/01/18	31/12/40	23 ans	32 987	131 947	164 933
Travaux extension réseau + redimensionnement réseau existant 2019	4 608 102	31/10/19	30/12/40	21 ans 2 mois	217 705	471 695	689 400
Travaux complémentaires extension réseau 2020	2 251 293	01/01/20	30/11/40	20 ans 11 mois	107 632	215 264	322 896
Logiciel Osisoft	87 133	01/10/20	30/09/23	3 ans	29 044	36 305	65 350
Travaux chaufferie La Forêt	12 886 827	01/11/20	31/12/40	20 ans 2 mois	639 019	745 522	1 384 541
Travaux complémentaires extension réseau 2021	129 566	01/01/21	30/11/40	19 ans 11 mois	6 505	6 505	13 011
Géoréférencement	12 722	13/01/21	12/12/40	19 ans 11 mois	639	617	1 256
Logiciels informatiques	129 291	01/02/21	31/01/24	3 ans	43 097	39 506	82 603
Optimiseurs de relance	12 070	15/02/21	14/02/26	5 ans	2 414	2 119	4 533
Travaux branchement sous-station Louise Michel	2 856	18/02/21	17/12/40	19 ans 10 mois	144	125	269
Optimiseurs de relance	48 269	25/06/21	24/06/26	5 ans	9 654	4 988	14 642
Compresseur gaz turbine	824 725	01/11/21	31/12/40	19 ans 2 mois	43 029	7 172	50 201
Travaux branchement sous-station Citéa	92 996	28/09/21	27/12/40	19 ans 3 mois	4 831	1 248	6 079
Travaux branchement sous-station IUT	66 954	07/10/21	06/01/41	19 ans 3 mois	3 478	812	4 290
Travaux branchement sous-station Thalès	88 240	01/01/22	30/11/40	18 ans 11 mois	4 665	0	4 665
Finalisation travaux chaufferie La Forêt	34 485	01/01/22	30/11/40	18 ans 11 mois	1 735	0	1 735
Finalisation travaux chaufferie La Forêt	4 140	01/10/22	30/11/40	18 ans 2 mois	57	0	57
TOTAL	28 083 665				1 409 473	2 715 174	4 124 647

Les amortissements sont calculés linéairement à compter de la mise en service de l'investissement et sur la durée restante de la DSP.

3.6 Subventions / CEE

Les travaux de création de la chaufferie biomasse et d'extension du réseau de chaleur ont fait l'objet d'une demande de subvention Fond Chaleur auprès de l'ADEME. Une subvention prévisionnelle de 5,6 M€ a été accordée au projet.

Le versement d'un acompte de 1 705 k€ a été effectué en 2020. Aucun versement complémentaire n'a été réalisé en 2022. Néanmoins les tarifs de la DSP prennent déjà en compte la totalité de l'aide ADEME prévisionnelle.

Les certificats d'économie d'énergie perçus en 2022 ont représenté un montant de 253 011,06 €.

3.7 Redevance au Délégrant

La redevance au délégrant comprend :

- Une redevance pour occupation du domaine public calculée de la façon suivante :
 - o 0,30 €/ml de tranchée
 - o 3 €/m² pour les ouvrages bâtis non linéaires
 Elle est révisée par application de la formule d'indexation du terme R22.
- Une redevance pour frais de gestion et de contrôle du service d'un montant fixé à 1,5 % hors taxe du chiffre d'affaires réalisé annuellement correspondant aux recettes R1 + R2 facturées par le délégataire.

La redevance versée au délégant au titre de l'exercice 2022 s'élève à 112 421,86 €.

Le détail du calcul de la redevance est fourni en Annexe 9.

3.8 Quotas de CO2

Les allocations 2021 et 2022 de la chaufferie la Forêt et 2022 de la chaufferie Dreyfus ont été connues en 2022 et ont ainsi pu être utilisées lors de la restitution des quotas de l'exercice 2022 en avril 2023.

Dreyfus	2022
Emissions (tonnes)	9 693
Allocation 2022 reçue en 2022 (tonnes)	1 293
Achat pour couvrir les émissions 2022 (tonnes)	8 400
La Forêt	2022
Emissions (tonnes)	1 710
Allocation 2021 reçue le 24/12/2022 (tonnes)	2 318
Allocation 2022 reçue le 24/12/2022 (tonnes)	2 267
Achat pour couvrir les émissions 2022 (tonnes)	-2 875
Dreyfus + la Forêt	2022
Emissions (tonnes)	11 403
Allocation (tonnes)	5 878
Achats nécessaires pour couvrir les émissions 2022 (tonnes)	5 525
Achats réalisés par EVVA au 31/12/2022 (tonnes)	7 405
Achats réalisés par EVVA au 31/12/2022 (€)	557 810
Prix d'achat moyen au 31/12/2022 (€/tonnes)	75.33
Surplus d'achats 2022 (tonnes)	-1 880
Surplus d'achats 2022 (€)	-137 235
Achats quotas imputés sur 2022 (€)	420 574
Prix d'achat quotas retenus (€/tonnes)	76.12
Impact gaz avec Garantie d'Origine - mixité assumée par EVVA (€HT)	-27 386.81
Impact CO2 dans l'elect cogé rendu par EVVA (€HT)	-318 550
Mise en mode dispatchable cogé janvier 2022 (€HT)	100 066
Facturé aux abonnés au 31/12/2022 via R26 (acomptes mensuels) (€HT)	777 319.74
Solde (€HT)	-602 616.25

EVVA a procédé à l'achat de 7 405 tonnes de CO2 pour l'exercice 2022. Cet achat a représenté un coût de 557 810 €, soit un prix d'achat moyen de 75,3 €/tonne de CO2.

Les allocations pour la chaufferie la Forêt ayant été reçues fin décembre 2022 alors que les achats de quotas avaient déjà été réalisés de manière prévisionnelle, sans tenir compte de l'intégralité de ces allocations potentielles, un surplus de 1 880 tonnes de quotas, représentant un coût de 137 235 € est conservé par EVVA et sera reporté sur l'exercice 2023.

Parmi les émissions de CO2, 359,78 tonnes sont issues du gaz avec garantie d'origine acheté par EVVA pour atteindre un taux d'EnR de 50 % minimum. Les quotas de CO2 achetés pour couvrir les émissions du gaz vert sont prises en charge par EVVA, soit un montant de 27 386,81 €.

Les recettes complémentaires issues du CO2 dans les ventes thermiques de la cogénération représentent un montant de 318 550 € en 2022. Ce montant est déduit de la refacturation du R26 aux abonnés.

La mise en mode dispatchable de la cogénération en janvier 2022 a contribué à la diminution des émissions de CO2 de l'installation de production de chaleur (15 059 tonnes émis en 2021 contre 11 403 tonnes en 2022). Conformément à l'avenant 4 au contrat de délégation de service public, une part des pertes subies par EVVA en raison des moindres ventes d'électricité a été répercutée sur le R26 aux abonnés, soit 100 066 €.

Les acomptes mensuels facturés aux abonnés en 2022 ont représenté un montant de 777 320 €HT.

Conformément au contrat de délégation, une régularisation de la facturation du terme R26 auprès des abonnés sera réalisée en 2023. La régularisation représentera un montant de - 602 616 €HT, soit -635 760 €TTC.

3.9 Compte d'exploitation prévisionnel

Le tableau suivant présente le compte d'exploitation 2022 réel obtenu ainsi qu'une actualisation du compte prévisionnel d'exploitation pour l'exercice 2023.

Compte prévisionnel d'exploitation

	Réel	Réel	Réel écart	Prévisionnel
	2021	2022	2022 - 2021	2023
RECETTES D'EXPLOITATION				
R1 Vente d'énergie	2 988 260	3 273 799	285 539	3 582 182
Energie totale distribuée (MWh)	64 967	50 584	-14 383	56 319
R1moyen (€ HT/MWh)	46.00	64.72	18.72	63.61
R2 Abonnements	3 756 078	3 136 317	-619 761	2 864 666
Puissance souscrite (kW)	39 686	40 084	398	38 948
R2 unitaire (€/HT/kW)	94.64	78.24	-16.40	73.55
Autres recettes	4 215 032	5 348 601	1 133 569	4 778 121
Recettes cogénération	3 918 566	4 318 465	399 899	3 537 141
Reprises sur amortissements provisions et transferts de charges	127 544	1 009 707	882 163	1 201 980
Droits de raccordement non remboursables	118 821	7 500	-111 321	39 000
Autres recettes (travaux P5,...)	50 101	12 929	-37 172	
TOTAL PRODUITS (€ HT)	10 959 370	11 758 717	799 347	11 224 969

CHARGES D'EXPLOITATION	2021	2022	Réel écart	2023
1. Energie primaire	5 755 503	6 923 645	1 168 142	5 124 910
2.1. Electricité force motrice	137 177	168 193	31 016	442 914
2.2. Entretien courant, conduite, gestion	2 119 386	1 696 917	-422 469	1 957 249
Entretien courant, conduite	326 009	339 415	13 406	347 714
Maintenance cogénération	182 539	136 286	-46 253	162 088
Services extérieurs	1 120 482	762 210	-358 272	983 893
Charges de gestion, frais de structure	156 186	162 837	6 651	169 350
Impôts, taxes	219 551	183 168	-36 383	183 168
Redevances à la collectivité	114 619	113 001	-1 618	111 036
2.3. Gros entretien renouvellement	148 764	1 073 881	925 117	1 291 082
2.4. Financement, amortissements, provisions	2 835 189	2 568 910	-266 279	2 563 521
Charges financières	625 579	645 122	19 543	645 122
Dotation aux provisions de GER	857 293	514 315	-342 978	508 755
Dotation aux amortissements des travaux de 1er établissement	1 276 660	1 325 264	48 604	1 325 435
Dotation aux amortissements des immobilisation incorporelles	75 657	84 209	8 552	84 209
TOTAL DES CHARGES (€ HT)	10 996 019	12 431 547	1 435 528	11 379 676

Résultat courant avant impôt	-36 649	-672 830	-636 181	-154 707
Produits exceptionnels (Subventions et transfert de charges d'exploitation)	97 021	97 020	0	208 132
Charges exceptionnelles	10 339	37	-10 302	
Impôts sur les bénéfices acquités par le délégataire	127 142	-10 200	-137 342	13 356
Résultat net	-77 109	-565 646	-488 537	40 069

Le résultat net prévisionnel pour l'exercice 2022 négatif de 566 k€.

3.10 Fond incitatif aux économies d'énergie

Le fond incitatif aux économies d'énergie est constitué de la façon suivante :

- Si le taux d'énergies renouvelables réel est supérieur au taux d'énergies renouvelables engageant les prix R1
- Et, si le résultat net, corrigé après indexation sur le terme R22 pris en valeur de juin de l'année N pour traduire un esprit de moyenne, de la délégation est différent de plus de 2,00 % à celui qui figure, au titre de l'exercice concerné, dans le plan d'affaires prévisionnel annexé à la convention de délégation, corrigé des subventions réellement obtenues ;

Il est convenu que 50 % de la quote-part au-delà de ces 2,00 % viendra créditer ou débiter un compte conventionnel créé et tenu par le Délégué.

Le solde du compte du fond incitatif aux économies d'énergie est donc le suivant :

	2021	2022
Taux de couverture réels		
Biomasse	44.80%	47.10%
PAC	0.60%	2.70%
TOTAL	45.40%	49.80%
Taux de couverture prix R1		
Biomasse	44.54%	44.54%
PAC	12.57%	12.57%
TOTAL	57.11%	57.11%
Résultats nets réels		
Résultat net réel	-77 109	-565 646
Résultat net corrigé terme R22	-73 713	-519 861
Résultats nets CEP contrat		
Résultat net CEP contrat	810 575	668 008
Solde annuel (€)	0	0
Solde cumulé (€)	0	0

Le taux de couverture réel par les énergies renouvelables étant inférieur au taux défini dans les formules de prix du R1, le compte n'est pas abondé en 2022.

4 Bilan organisationnel

4.1 Données administratives et contractuelles

4.1.1 *Contrat de Délégation*

Le contrat a pris effet au 1^{er} janvier 2017.

4.1.2 *Avenants*

Un avenant n°1 a été signé le 18 août 2017. Il acte la création de la société dédiée EVVA (Energie Verte de VAence) qui se substitue à la société CORIANCE en qualité de Déléataire du Service Public du réseau de chaleur de la Ville de Valence.

Un avenant n°2 a été signé le 14 mars 2018. Il intègre aux biens de la délégation le réseau Polygone, préalablement transféré par Valence Romans Habitat à la Ville.

Un avenant n°3 a été signé le 20 décembre 2019. Il acte la construction d'une chaufferie biomasse et le décalage du planning de mise en œuvre des énergies renouvelables sur le réseau à la suite du décalage du projet de géothermie de l'entreprise FONROCHE. Il prévoit également des modifications du programme de travaux et une baisse anticipée de la tarification avec l'ajout de la période 1bis.

Un avenant n°4 a été initié en 2022 pour une signature à venir début 2023.

4.1.3 *Installations classées*

La chaufferie Dreyfus est soumise à autorisation au titre des rubriques 2910. La préfecture de la Drôme a établi un arrêté d'autorisation d'exploiter en date du 27/04/2000. Un arrêté préfectoral modificatif avait été établi le 22/05/2013.

A la suite des travaux de la chaufferie Dreyfus réalisés en 2017 et notamment à la mise en service de la chaudière n°4, un arrêté préfectoral en date du 06/11/2018 a été établi.

Finalement, un nouvel arrêté préfectoral en date du 16 mars 2022 a été établi. Il détaille notamment les prescriptions à respecter concernant la mise en sécurité du bâtiment historique charbon.

La chaufferie La Forêt est également soumise à autorisation au titre des rubriques 2910. La préfecture de la Drôme a établi un arrêté d'autorisation d'exploiter en date du 18/07/2019.

A la suite de la parution du décret du 21 juillet 2021 modifiant la rubrique 2921 relative aux installations de refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans les fumées émises à l'atmosphère, le site de la Forêt est devenu concerné par cette rubrique 2921. EVVA à ce titre a adressé aux services du préfet sa déclaration d'antériorité en adressant un Porter à Connaissance le 22 décembre 2021.

Finalement, un Porter à Connaissance a été envoyé à la Préfecture en décembre 2022 et est en cours d'instruction concernant la demande de modification de la valeur limite d'émission de NH3 de la chaudière n°1 de 5 à 20 mg/Nm3.

4.1.4 Contrats de fourniture et de sous-traitance

Le contrat avec ENERBIO pour la fourniture de bois jusqu'à la fin du contrat de délégation de service public en 2040 a été fourni dans le rapport annuel 2020. Il n'a pas évolué.

La fourniture du gaz a été confiée à ENI pour la cogénération et la chaufferie La Forêt (contrat de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2022).

La fourniture d'électricité a été confiée à Gazel Energie pour la cogénération et la chaufferie La Forêt (contrat de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2022).

L'exploitation de la chaufferie et de son réseau est assurée par la société CORIANCE, dans le cadre d'un contrat d'exploitation (contrat non modifié depuis l'exercice 2017).

Un contrat concernant la maintenance de la turbine à gaz est en vigueur avec CENTRAX jusqu'à la fin du contrat d'obligation d'achat (janvier 2025).

4.1.5 Assurances

Les contrats d'assurances suivants ont été souscrits :

- Responsabilité Civile
- Dommage aux biens

4.1.6 Actions contentieuses

Deux actions contentieuses sont en cours concernant la délégation de service public :

- Une action contentieuse engagée contre EVVA devant les juridictions judiciaires
- Une action contentieuse engagée contre la Ville de Valence devant les juridictions administratives

4.2 Données opérationnelles

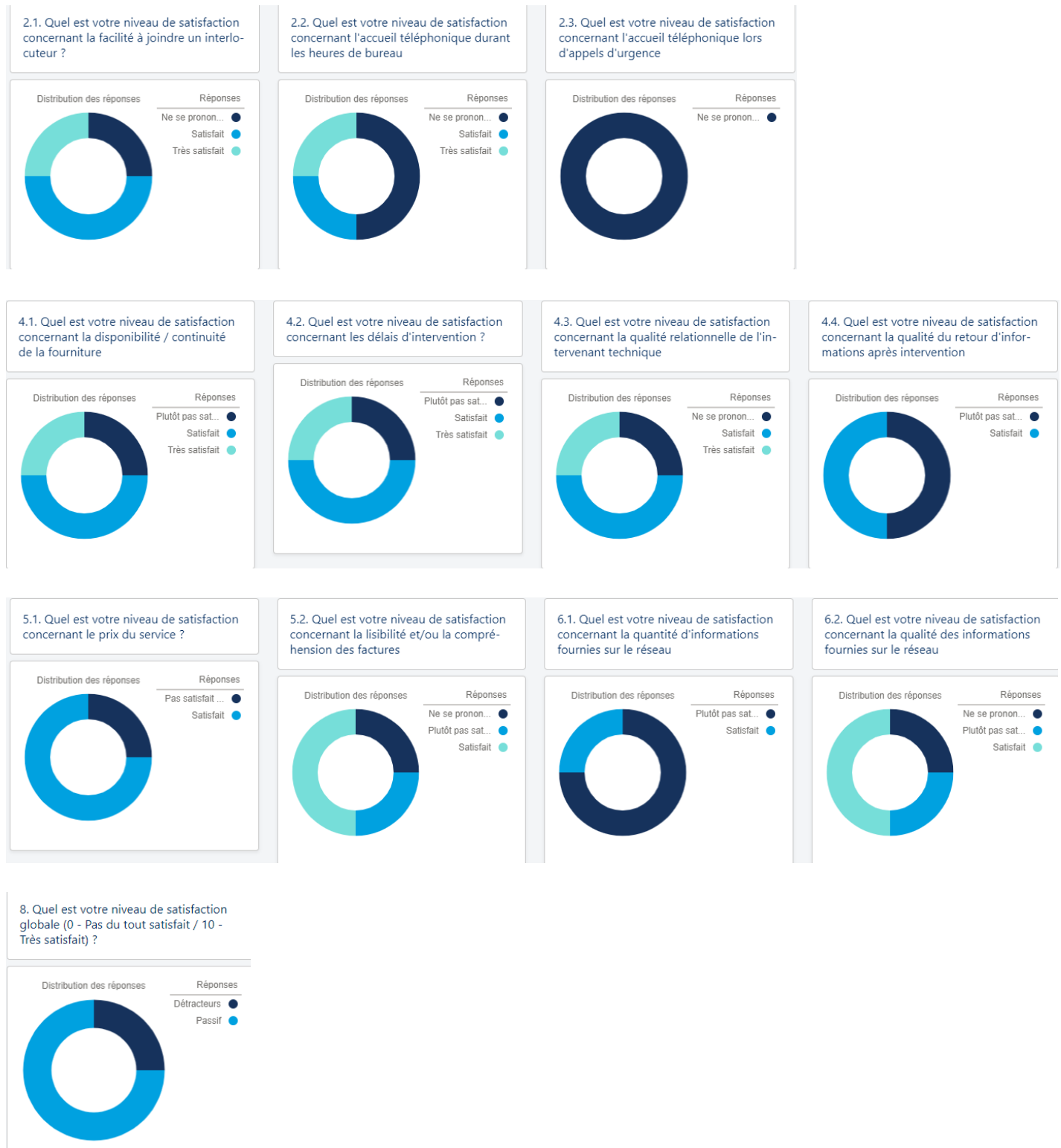
En 2022, EVVA était pilotée par l'Agence Sud Est au sein de la Direction Régionale Sud/Grand-Est

4.3 Analyse de la qualité du service

Une enquête de satisfaction portant sur l'exercice 2022 a été lancée par mail auprès de l'ensemble des abonnés le 20 mars 2023.

Quatre abonnés ont répondu à cette enquête de satisfaction (dont 3 après une relance faite par téléphone), représentant 71% des sous-stations raccordées et près de 74 % des puissances souscrites.

Les résultats sont les suivants :



Par ailleurs, deux abonnés ont déclaré être intéressés par :

- Une newsletter (comprenant des informations générales, des informations sur les économies d'énergie et les travaux à venir), une communication et un retour d'information lors des travaux en urgence,
- Une visite du site.

Dans les commentaires libres, un abonné s'est déclaré mécontent en raison de ruptures de continuité de service le matin et un manque d'informations sur le suivi des interventions.

4.4 Stratégie commerciale

L'objectif de l'exercice 2022 était :

- De continuer à mener des actions commerciales pour proposer le raccordement de bâtiments le long du réseau et notamment de l'extension Sud,
- D'étendre les actions commerciales aux prospects nécessitant une extension du réseau de chaleur Avenue de Chabeuil et Avenue de Romans.

Les prospects envisagés ont été approchés et des études technico-économiques de raccordement leur ont été proposées.

Un nouvel abonné a signé une police d'abonnement au réseau.

L'objectif de l'exercice 2023 est de poursuivre les démarches auprès des prospects identifiés pour obtenir la signature de polices d'abonnement.

5 Annexes

- 5.1 Annexe 1 : Factures gaz
- 5.2 Annexe 2 : Factures électricité
- 5.3 Annexe 4 : Registre de suivi des déchets
- 5.4 Annexe 6 : Plan du réseau
- 5.5 Annexe 7 : Effectif en insertion
- 5.6 Annexe 8 : Etats financiers
- 5.7 Annexe 9 : Redevance au délégant
- 5.8 Annexe 13 : Relevé des index compteurs
- 5.9 Annexe 15 : Liste des livraisons de biomasse
- 5.10 Annexe 16 : Factures de ventes d'électricité
- 5.11 Annexe 17 : Factures biomasse
- 5.12 Annexe 18 : Factures fioul
- 5.13 Annexe 19 : Déclaration SNCU